

PER
2908
E. 7
15

Vol. XII

MARS 1914

No 7

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

Organe officiel du Comité permanent du Congrès de la Langue française
au Canada

SOMMAIRE

Pages

245—L'action française en Amérique : La Langue française et les petits Canadiens français de l'Ontario.—Les motifs de la résistance (*à suivre*). ALPHONSE-T. CHARRON

254—Publications récentes.....

255—Les livres..... HENRI D'ARLES et ADJUTOR RIVARD

258—Notes de littérature.....

259—Au service des intérêts français :

I. Ce qui se dit dans la presse : —Encouragement à nos efforts. —Une levée de boucliers. —Parlons français ! —La langue reine.—Un champion irlandais des droits du français.....

II. Ce qui se fait chez nous.—L'Ouest français.—Ralliement catholique et français en action.—Nos gens d'outre-quarante-cinquième.—Les Acadiens s'affirment toujours.—La bonne propagande française..... A. D.

272—Un beau recueil de vers.....

273—Lexique canadien-français (suite)..... LE COMITÉ DU BULLETIN

276—Revue et journaux..... A. R.

280—"Conséquent"..... A. JOURJON

281—Sarclures..... LE SARCLEUR

283—Ligue des Droits du français : Liste d'expressions pour le commerce et l'industrie (*à suivre*).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris : H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Malaquais.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième lundi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les membres de la *Société* et les abonnés du *Bulletin du Parler français au Canada* trouveront, sur la bande du *Bulletin*, la date de la prochaine échéance de leur cotisation ou de leur abonnement. Cette indication sert de quittance à ceux qui sont en règle avec l'administration et rappelle aux autres qu'ils doivent acquitter des arrérages. Cotisations et abonnements sont payables d'avance, le 1^{er} de septembre, pour les 12 mois suivants. La liste des adresses est révisée le 10 de chaque mois.

COMITÉ DU BULLETIN.

Le Mois littéraire et pittoresque, Paris, rue Bayard, 5. Abonnement : 14 francs.

• • •

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr. ; Partie techn., 11 fr. ; les deux parties réunies, 22 fr.

• • •

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30 ; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues : 3 fr. 50

LA LANGUE FRANÇAISE ET LES PETITS CANADIENS FRANÇAIS DE L'ONTARIO

*Étude lue en séance publique de la Société du Parler français au
Canada, à l'Université Laval, le 4 février 1914.*

Dieu se sert de la faiblesse pour confondre la force.
(SAINT-PAUL, le AUX CORR., I. 27),

Monsieur le Président,
Messeigneurs, ⁽¹⁾
Mesdames, Messieurs,

Après avoir « prié instamment » le Président de l'Association d'Éducation des Canadiens français de l'Ontario de bien vouloir, une seconde fois, ⁽²⁾ prendre une part active à leur séance publique annuelle, MM. les officiers de la Société du Parler français ajoutaient : « Nous avons pensé que, dans les circonstances, il serait vivement intéressant d'entendre parler de l'amour des petits Canadiens français de l'Ontario pour leur langue maternelle. Il nous semble qu'il y aurait à dire là-dessus des choses singulièrement touchantes, et qui seraient de nature à servir utilement la cause à laquelle vous vous employez avec tant de zèle et de dévouement. Après avoir exposé en quelques mots la situation où se trouvent les enfants canadiens-français de l'Ontario, vous nous diriez comment ces

(1) Nos Seigneurs Bégin, archevêque de Québec, Gauthier, archevêque d'Ottawa, Larocque, évêque de Sherbrooke, Labrecque, évêque de Chicoutimi, Brunault, évêque de Nicolet, Mathieu, évêque de Régina, Forbes, évêque de Joliette, Brunet, évêque de Mont-Laurier, Latulipe, Vicaire Apostolique du Témiscamingue, Charlebois, Vicaire Apostolique du Keewatin, Roy, évêque auxiliaire de Québec.

(2) La Société avait déjà invité, en 1911, l'honorable Sénateur A. Belcourt, qui s'était fait remplacer par M. le Juge A. Constantineau. Cf. *Bulletin du Parler français*, mars 1911. Le travail, de M. le Juge Constantineau a été publié en brochure, sous le titre : *La langue française dans l'Ontario*.

enfants peuvent répondre à la persécution, et comment ils comprennent leur rôle de petits patriotes, et, à ce propos, vous auriez sans doute à nous citer des traits du plus vif intérêt. Comme conclusion, vous seriez tout naturellement amené à nous montrer quelle espérance on peut fonder sur votre jeunesse, et comment il est permis de compter sur elle pour le triomphe de la langue et des traditions françaises au Canada.

Nous sommes assurés d'avance que vous voudrez bien accepter notre invitation. »

« Assurés », le terme était très fort ! Pourtant, il n'avait rien d'exagéré. Comment, en effet, aurions-nous pu décliner l'honneur de combler un désir aussi légitime chez nos frères du vieux Québec ?

L'on nous demandait de venir chanter, au sein de « l'Académie française de l'Amérique », les gestes sublimes de ceux qui nous sont les plus chers, après Dieu que nous adorons et l'épouse que nous aimons ; de ceux qui sont comme un prolongement de nous-mêmes, la chair de notre chair, les os de nos os ; de ceux, enfin, à qui nous avons à cœur de transmettre, aussi intactes que possible, et notre foi religieuse et notre fierté nationale : nos enfants. La tentation était irrésistible ; nous y avons succombé.

« Blessés, mais non vaincus », nous étions invités, au plus fort de notre crise scolaire, à venir reposer, un instant, nos cœurs endoloris sur le cœur très-aimant « du Canada catholique et français », ⁽¹⁾ pour y puiser, dans les saints épanchements de la piété filiale, reconnaissante, consolations et réconfort. Nous ne pouvions pas ne pas répondre à de si maternelles avances.

Enfin, en nous traçant d'une main aussi délicate que sympathique le plan du sujet à traiter, M. le Président nous facilitait de façon considérable la tâche qu'il nous proposait. Comme Racine, après avoir disposé les actes et les scènes d'une de ses tragédies, nous pouvions nous écrier : « Ma pièce est achevée, je n'ai plus que les vers à faire ! » « Notre pièce était achevée : » c'était bien, en réalité, un drame, des plus empoignants, inouï dans les fastes de notre histoire, le drame de « la faiblesse aux prises avec la force », que l'on nous suppliait d'écrire sur place, pendant qu'il se déroule encore, afin de pouvoir l'insérer dans les pages du *Bulletin du Parler français*. Restaient « les vers à faire ». Certes, l'heure n'était guère pour nous à la poésie. Aussi, nous sommes-nous forcément servi, pour confectionner notre œuvre hâtive, du « mâle outil » de la prose, d'une prose un peu trop chargée parfois des couleurs locales. Puisse-

(1) Mgr Ad. Langevin, O. M. I., au Congrès de Québec ; cf. *Compte Rendu*, p. 206.

t-elle, du moins, à vos oreilles d'artistes, exercées à saisir les plus fines harmonies au milieu des sons les plus discordants, retentir un peu comme la « Chanson de Roland » et de ses preux, sonnante à plein cor la charge contre le Sarrasin !

Nous vous parlerons donc, au triple point de vue de ses MOTIFS, de son MODE et de ses EFFETS, de la résistance glorieuse qu'opposent nos petits héros à la persécution inique, ourdie et suscitée contre eux par les loges orangistes et maçonniques.

LES MOTIFS DE LA RÉSISTANCE

Nous refusons d'obéir à la circulaire 17 du Ministère de l'Instruction publique, parce qu'elle viole nos droits de catholiques et de Canadiens français.

Pour bien saisir toute la portée de ce règlement spoliateur, il importe, croyons-nous, de refaire à grands traits, selon le désir formel de M. le Président, l'historique de notre question scolaire ontarienne, au double point de vue religieux et français.

De 1763 ⁽¹⁾ à 1841, l'Assemblée Législative du Haut-Canada, en voie de formation, laissa assez de latitude à l'initiative de nos pères dans l'organisation et la régie de leurs écoles primaires. Aucune loi, cependant, ne leur garantissait encore le maintien du *statu quo*. L'Acte d'Union consacra, en faveur des minorités des deux provinces, de Québec et d'Ontario, le principe de l'école publique dissidente. ⁽²⁾ Violamment combattu par M. Ryerson, surintendant de

(1) Cette année-là, Messieurs les abbés Hubert — plus tard évêque de Québec — et Potier faisaient la classe en français, dans Essex, aux descendants des cent compagnons canadiens de La Mothe-Cadillac, fondateur de la ville de Détroit, en 1701. Dès 1793, le français était reconnu comme langue officielle, au Parlement d'Ontario. Cf. *le Droit*, 28 mars 1913, p. 4.

(2) « Lorsqu'un nombre quelconque de contribuables d'un arrondissement scolaire ou d'une paroisse pratiquent une religion différente de celle de la majorité des contribuables, ces contribuables dissidents pourront établir légalement et soutenir une ou plusieurs écoles publiques de leur choix ». (Acte des Écoles Publiques d'Ontario, Art. XI).

C'est précisément en s'appuyant sur cette clause déjà équitable que, dès l'année 1845, à la demande du P. Telmon, O. M. I., et avec l'autorisation de Mgr Phelan, évêque de Kingston, les RR. Sœurs Grises de Montréal fondèrent, à Bytown, une école primaire, avec deux classes de langue française et une de langue anglaise ; qu'en 1849, Mgr E. Guigues, O. M. I., évêque du nouveau diocèse d'Ottawa, pour réclamer contre la nomination de trois instituteurs de langue anglaise pour les écoles élémentaires de sa ville épiscopale, au tiers française, écrivait, avec succès, au surintendant du Conseil de l'Instruction publique : « La langue française est partout sacrifiée ; si les choses restent ainsi établies, quelle que soit la peine que j'éprouve d'entretenir le public sur des sujets dont je ne me dissimule ni les inconvénients ni les dangers, je ne pourrai pas, comme homme public et comme évêque, m'empêcher de protester. » (Archives de l'Archevêché d'Ottawa) ; et qu'en 1851, pendant que des écoles similaires à celle d'Ottawa s'ouvraient dans les comtés limitrophes à la province de Québec, la commission scolaire des Canadiens français de Kent et d'Essex faisait rapport de l'usage du français dans ses écoles au Conseil de l'Instruction

l'Instruction publique, ce principe des écoles séparées fut repris et présenté devant les Chambres unies des deux Canada, sous la forme d'une loi, qui reçut la sanction royale le 30 mai, 1855 : la « Loi Taché ». ⁽¹⁾

En 1863, à l'instigation de Sir R.-W. Scott, cette loi organique « dont le but principal », suivant l'opinion autorisée de l'honorable Sénateur, « était de donner aux parents catholiques le droit de faire instruire leurs enfants d'après leurs propres vues », ⁽²⁾ et donc, dans leur langue maternelle, était de nouveau amendée et votée par le Parlement. Enfin, elle reçut sa consécration définitive, en 1867, par son insertion dans les articles 93 ⁽³⁾ et 133 ⁽⁴⁾ de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, dont l'idée inspiratrice et la base fondamentale, dans la pensée de Sir John A. Macdonald et de Sir Georges-Étienne Cartier, étaient d'accorder aux deux races, anglaise et française, droits égaux de toutes sortes, de langue et de religion. ⁽⁵⁾

publique, qui autorisait, cette année-là même, la langue et les livres de classe français, dans les écoles publiques dissidentes (Cf *The legislation and the Separate schools in Upper Canada*, par M. J.-C. Hodgins, pp. 189, 190 ; voir aussi le rapport, au Congrès de Québec, de M. le Juge Constantineau sur la *Position juridique de la langue française dans l'Ontario*, publié dans le *Bulletin du Parler français*, septembre 1913, pp. 29, 30, 31).

(1) Cf. *l'Action Sociale*, 21 juin 1913, p. 10.

(2) Lettre ouverte à l'honorable M. R.-A. Pyne, ministre de l'Instruction publique, en date du 8 octobre 1912. (Cf. *le Devoir*, 15 octobre 1912, p. 2).

(3) Art. 93, s. I : « Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi à toute classe particulière de personnes dans la province d'Ontario, relativement aux écoles séparées ». s. II : « Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont, par le présent Acte, étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants de la Reine dans la province de Québec ». Laquelle des deux parties contractantes a rompu le pacte ? ... Honneur à la province de Québec !

« Lors de l'Union et avant l'Union, les catholiques français », écrit Sir R.-W. Scott, dans la lettre déjà mentionnée, « avaient le droit de se servir de leur propre langue dans leurs écoles, et ce droit ne peut pas maintenant leur être retiré. »

(4) Art. 133. « Dans les Chambres du Parlement du Canada, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage des deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux du Canada, qui se ront établis sous l'autorité du présent Acte, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. »

« La première conclusion qui s'impose, c'est que tout citoyen doit savoir parler les deux langues officielles du Canada, s'il veut donner à son pays la plénitude de son talent et de ses énergies. . . Pour les connaître, il faut nécessairement qu'il les apprenne ; et donc, l'État doit lui en fournir les moyens ; et toute province qui, par ses lois, ostracise ou entrave l'enseignement et l'usage du français, agit à l'encontre de l'esprit — sinon de la lettre — de la Constitution ». (Déclaration de l'Association d'Éducation d'Ontario, *le Devoir*, 13 mars 1912).

(5) Que le Canada ait été conquis ou cédé, nous avons une Constitution, en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont sur un même pied d'égalité, ayant des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne. Il n'y a pas, ici, de race supérieure, il n'y a pas de race conquise. Nous sommes tous sujets britanniques ». (Sir John-A. Macdonald, en réponse à Dalton

La lettre, et surtout l'esprit de cette loi étaient alors si bien compris que, dès l'année 1868, le gouvernement de Toronto autorisait l'usage de manuels français dans les écoles séparées du Haut-Canada. ⁽¹⁾

En 1876, le Conseil de l'Instruction publique, transformé en ministère chargé du contrôle absolu de tout le système d'enseignement supérieur, secondaire et primaire, des facultés de pédagogie et des écoles normales, élabore et fait voter tout un programme scolaire refondu, complété, très satisfaisant pour la population anglaise, mais dans lequel les droits du français sont méconnus sur toute la ligne, ceux de l'Église catholique strictement restreints à l'école primaire, ⁽²⁾ et les taxes scolaires on ne peut plus injustement prélevées et réparties. ⁽³⁾ Nos pères ne paraissent pas s'en être préoccupés outre mesure, « gardant ce qu'ils avaient et continuant de réclamer et de prendre au besoin ce qui leur revenait de droit naturel ». ⁽⁴⁾ Aussi bien, constate-t-on, en 1879 et 1885, l'existence de nouveaux règlements, émanés du Ministère de l'Instruction publique, en faveur de livres de classe français. Sous une pression énergique et opportune de M. Onésime Guibord, député de Russell, le gouvernement Ross nous accorde, en 1900, un premier inspecteur canadien-français, et deux autres plus tard. En 1904, il édicte un autre règlement « autorisant les instituteurs à employer, à l'école primaire publique ou séparée, la langue française jusqu'à ce qu'ils puissent se faire comprendre en anglais par les élèves. ⁽⁵⁾ La même année, il élargit encore les cadres, en déclarant que « dans un arrondissement scolaire où la population est presque entièrement canadienne-française, les commissaires peuvent exiger l'enseignement de la lecture, de la grammaire et de la composition françaises, dans tous les cours des écoles publiques ou séparées, aux élèves dont les parents en font la demande expresse ». ⁽⁶⁾ Consulté sur la portée de ce règlement, le Dr W. Colquhoun, sous-ministre de l'Instruction publique, répondait, en 1911, à M. l'abbé Chaîne, curé d'Arnrior, « que la question

McCarthy demandant l'abolition du français comme langue officielle au Nord-Ouest, le 17 février 1890.)

(1) Cf. Discours, déjà cité, du Juge Constantineau, p. 30.

(2) D'après ce système, l'inspecteur est le maître des maîtres ; le rôle du curé se réduit à celui de simple visiteur, et celui des commissaires est d'un ordre à peu près exclusivement administratif ; les livres de classe sont imposés par l'État, source (?) des droits et des devoirs des parents. Étrange césarisme !

(3) Cf. *Système scolaire de la province d'Ontario*, étude publiée par la Commission Constituante du premier congrès d'Éducation des Canadiens français d'Ontario (1910).

(4) Mgr A. Langevin, au Congrès de Québec, p. 206 du *Compte Rendu*.

(5) Cf. Règlement 18, acte des Écoles Publiques, section 82 ; Acte des Écoles Séparées, section 35, SS. 1 (1904).

(6) Mêmes Documents, règlement 19, clause 19, 15 (1904).

dépendait entièrement des commissaires d'écoles ». ⁽¹⁾ C'était précisément le point que nous voulions gagner et pour lequel nous bataillons de nouveau à l'heure actuelle. Enfin, de 1905 à 1912, nous obtenons du gouvernement l'établissement de quatre écoles bilingues de pédagogie. Résultats pratiques de cette longue série de réclamations fructueuses, de victoires partielles et de prises de possession tolérées ou virtuellement autorisées : en 1910, 13 comtés sur 51 possèdent des écoles séparées bilingues ; le français est enseigné, par 640 instituteurs ou institutrices, dans 345 écoles publiques ou séparées, et dans bon nombre de couvents et d'académies. ⁽²⁾ Grâce à la prodigieuse fécondité de nos foyers et à la quasi stérilité des mariages protestants, grâce à l'envahissement du Nouvel Ontario par les Canadiens français de la province de Québec, et à l'exode en masse des Anglais vers l'Ouest, nous comptons déjà pour un dixième de la population totale de la province, soit environ 240,000. Conscients de nos forces, nous réclamons notre part d'influence dans l'administration de la chose publique. Conseillers, préfets, députés, juges, ministres et sénateurs, nous avons partout des représentants.

« Gare à la *french invasion* ! clament les orangistes et les francs-maçons aux abois. « Ontario est en train de devenir un second Québec ! Nous ne voulons pas d'un « Royaume de Saint-Louis » sur les bords de l'Ottawa et des Grands Lacs ! Guerre aux Français ! Mort au papisme ! A bas l'école bilingue ! » Actifs, sournois, maniant avec une merveilleuse dextérité, au sein des ténèbres, leurs armes préférées : l'astuce, la calomnie et le mensonge, les voilà partis en guerre acharnée contre nous. Leur fanatisme hypocrite suinte dans leurs journaux, se donne libre cours dans leurs *meetings*, se trahit dans tous leurs agissements, à l'endroit surtout de nos écoles. D'autre part, un certain nombre des nôtres, sous l'influence de l'utilitarisme ambiant, paient leurs taxes aux écoles publiques, contractent des mariages mixtes, perdent insensiblement leur langue et leur foi.

Un grand congrès de tous les Canadiens français de l'Ontario s'imposait. Il eut lieu, à Ottawa, en janvier 1910. De cette réunion à jamais mémorable de plus de 1200 délégués naquit l'Association d'Éducation, qui fut chargée de mettre à exécution le programme tracé. ⁽³⁾

Imaginez la rage de nos ennemis ! « Ces Français-là », juraient-

(1) Cf. *Programme d'Enseignement bilingue d'Ontario*, plaquette publiée par l'Association d'Éducation d'Ontario, page 2.

(2) Cf. *Rapport de l'enquête du Dr Merchant*.

(3) Cf. *Premier Congrès d'Éducation des Canadiens français d'Ontario*, pp. 144 à 159.

ils, « il est temps de les exterminer, en tentant un suprême coup de force contre leurs écoles bilingues ! » Exaltée jusqu'au paroxysme, par une campagne de presse des plus ignobles, leur haine du catholicisme n'attendait plus que l'occasion favorable de se déchaîner. Cette occasion s'offrit, à l'automne de 1910, sous la forme d'une « bombe », lancée en hauts lieux, contre nos écoles, que l'on représenta comme honteusement inférieures, indignes, partant, de faire partie du système scolaire d'Ontario. ⁽¹⁾ Fort de cette attaque aussi injuste que regrettable, le gouvernement de Toronto décida — peut-être à regret — d'abolir le français dans nos écoles, le plus tôt possible. Il ordonna, toutefois, qu'elles fussent soumises, au préalable, à une enquête minutieuse. Le but de cette enquête ressort clairement de la résolution votée par le Parlement, à la fin de la session de 1911. « La langue anglaise », y est-t-il dit, « sera non seulement la seule tolérée dans les écoles publiques, mais aussi celle des écoles séparées, dont les écoles bilingues font partie. » ⁽²⁾ Commencée le 2 novembre 1910, l'enquête fut terminée le 8 février 1912. Le rapport de l'enquêteur n'était qu'une longue apologie de nos écoles dites bilingues. Et, cependant — ô logique ! — il en concluait « au manque d'efficacité, dans l'ensemble, de nos écoles, à un vrai désastre éducatif, à la nécessité d'augmenter le nombre des inspecteurs et d'y restreindre l'enseignement de la langue française ». ⁽³⁾

Le coup ne devait pas tarder à nous atteindre. De fait, malgré nos énergiques protestations, le Ministère de l'Instruction publique émettait, en juin 1912, son inique circulaire 17, dont voici les principaux articles :

Les écoles anglaises-françaises, (écoles bilingues) pour les fins d'inspection, seront partagées en trois circonscriptions distinctes, dont chacune aura à sa tête un inspecteur supérieur (*anglo-protestant*), en plus de l'inspecteur ordinaire (*canadien-français*). ⁽⁴⁾

« L'inspecteur supérieur aura juridiction suprême sur l'organisation de chaque école. . . ⁽⁵⁾ Tous les inspecteurs devront faire rapport de l'état général des classes visitées. . . ⁽⁶⁾

(1) *Le Devoir*, le 18 ou le 19 octobre 1910.

(2) Cette résolution n'a jamais été insérée dans l'Acte des Écoles séparées ni dans ses amendements. Tant mieux : c'est une souillure de moins dans nos statuts. Il s'y trouve cependant une mesure analogue qui établit que, seule, la langue anglaise sera la langue d'instruction et de communications dans les Écoles publiques d'Ontario. (1, Ed. VII, c. 39, S. 80, SS. 1 et 2).

(3) Cf. *Étude du rapport du Dr Merchant*, par l'Association d'Éducation d'Ontario.

(4) Cf. Circulaire, No 17, 5. (*Le Devoir*, 14 octobre 1912, *l'Action Sociale*, 26 septembre 1912.)

(5) Id. 9, (2).

(6) Id. 9, (1).

« Dès sa première apparition à l'école, l'enfant devra s'adonner à l'étude et à l'usage de l'anglais. ⁽¹⁾

« Dans le cas de nécessité, relativement aux élèves de langue française, on *peut* employer le français comme langue d'instruction et de communications ; cependant un tel emploi du français ne devra pas être continué au-delà de la première « forme » (1er et 2ème cours, pour les enfants de 5 à 7 ans ! !) ; ⁽²⁾ cependant, avec l'approbation de l'inspecteur en chef, on peut l'employer comme langue d'instruction et de communications pour les élèves, plus avancés que la première « forme », qui sont incapables de parler et de comprendre la langue anglaise. . . ⁽³⁾

« Dans ce cas, l'enseignement du français ne devra jamais dépasser une heure par jour et ne devra être donné que sur demande expresse des parents ou des tuteurs. » ⁽⁴⁾

Vous avez saisi : c'est une sentence de mort portée contre le français en Ontario. Il ne sera plus étudié pour lui-même, mais uniquement comme moyen d'apprendre l'anglais. Quelle insulte ! De plus, outre que le système de la double inspection est un contre-sens pédagogique, une méthode absurde et dérisoire, l'intrusion, dans nos écoles, d'inspecteurs anglo-protestants, supérieurs à nos inspecteurs franco-catholiques, est encore un soufflet en pleine figure, une spoliation révoltante de nos droits acquis, un attentat surtout à notre catholicisme intégral en matière d'éducation.

Certes, nous serions mal inspiré, si, devant un auditoire qui a préparé et suivi de très peu les délibérations du Premier Congrès de la Langue française en Amérique, nous insistions sur nos droits et nos avantages à conserver notre langue maternelle. Droit de simple bon sens, droit de stricte justice, droit international, droit moral non écrit d'évangélistes et de sauveurs, droit acquis par un siècle et demi de coutume et d'usage, droit constitutionnel de citoyens de la grande patrie canadienne ; avantages exceptionnels au point de vue utilitaire, ethnique, canadien et surtout religieux, la thèse n'est plus à faire ! ⁽⁵⁾

(1) Id. 3, (2) (a).

(2) Id. 3, (1).

(3) Id. 4, (2).

(4) Id. 4, (1).

(5) Cf. *Compte Rendu du premier Congrès de la langue française au Canada* : 1) Allocution de Mgr Stagni, Délégué Apostolique; 2) Discours de M. Étienne Lamy, de l'Académie française ; 3) Étude de l'honorable Sénateur Belcourt ; 4) Thèse de Mgr L.-A. Paquet : *l'Eglise catholique et le problème des langues nationales* ; 5) Discours de M. Henri Bourassa : *la Langue française et l'avenir de notre race* ; 6) Discours de M. l'Abbé Thellier de Poncheville, *la Langue française et l'apostolat catholique* ; 7) Discours de l'honorable M. Thomas Chapais, *la Langue gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité*, etc., etc.

Aussi, l'article de l'honorable Sénateur Belcourt, publié dans l'*University Magazine*, décembre 1912, p. 551, et reproduit dans *le Devoir* du 30 novembre 1912.

Est-il bien vrai, d'autre part, que l'entrée d'un inspecteur protestant dans nos écoles séparées, soit contraire aux principes catholiques ?

Certain journal francophobe a osé soutenir la négative ; ⁽¹⁾ d'aucuns ne s'en scandalisent pas plus que « de voir un franc-maçon dans un bureau des douanes ; » ⁽²⁾ d'autres se contentent d'exprimer un doute, de poser un point d'interrogation... Eh ! bien, pour n'être pas taxés plus longtemps d'agir en aveugles ou en exaltés, nous avons chargé des théologiens éminents d'approfondir la question et de nous dire franchement si nous avons eu raison de nous fier, sans même songer à le discuter, au dictamen de notre sens catholique. Dieu soit loué ! leur thèse est toute en notre faveur. Après avoir démontré, à la lumière des Encycliques romaines, qu'en général, le système scolaire de l'Ontario est, sur plusieurs points, en contradiction avec les principes constitutifs de l'école séparée, ils concluent, en particulier, que cette nomination d'un inspecteur anglo-protestant, « en raison de sa fonction de maître des maîtres, et dans les circonstances actuelles, est la main mise complète de l'État sur les écoles, une violation flagrante des droits des pères de famille et de l'Église en matière d'éducation, enfin, un danger grave, imminent, inévitable pour l'intégrité de la foi des enfants. Et ce qui rend l'injustice encore plus criante, c'est qu'on nous impose un inspecteur anglo-protestant, pour faire soupçonner que le nôtre n'accomplit pas tout son devoir. Pourquoi cela, en définitive ? C'est que, protestant et de langue anglaise, créature intéressée du Gouvernement, ce nouvel inspecteur aura l'œil ouvert sur les inspecteurs actuels pour les empêcher de favoriser les intérêts catholiques et canadiens-français, et, au besoin, faire rapport au Ministère ; bref, on n'a qu'un but : protestantiser et angliciser nos enfants. » ⁽³⁾

Quelle devait être la ligne de conduite des Canadiens français ? « C'est pour les parents une étroite obligation », nous répondait S. S. Léon XIII, « d'employer tous leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on veut leur faire en cette matière et pour réussir à garder exclusivement leur autorité sur l'éducation de leurs enfants ». ⁽⁴⁾ « En matière d'éducation », précisait Mgr Paquet, « toute insouciance est un crime... Le droit des parents est supérieur à toutes les lois humaines et l'Église l'a élevé à la hauteur d'un devoir... » ⁽⁵⁾ Toute

(1) *Catholic Record*, de London, 15 novembre 1913.

(2) *The Citizen*, d'Ottawa, 31 octobre 1913.

(3) Cette étude, qui sera publiée bientôt, intéressera tous les tenants de l'école catholique.

(4) *Sapientia Christiana*, Encyclique du 10 janvier 1890.

(5) Mgr Paquet, *l'Église et l'Éducation*, p. 178.

tentative, donc, de la part de l'État, contre l'exercice de cette puissance paternelle mérite le nom de vexation et d'oppression, et contre la persécution il n'y a pas d'autre expédient que la résistance, »⁽¹⁾ surtout lorsqu'il s'agit de conserver, hommes libres dans un pays de liberté pour tous, des positions acquises et de ne pas se laisser ravir des droits conquis.

« Avec une fierté toute française et une détermination toute britannique, »⁽²⁾ « irrévocable et irréductible, nous avons décidé de résister, malgré toutes les menaces et tous les sacrifices, à l'ordonnance injuste du gouvernement, jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou abandonnée ». ⁽³⁾ Et, Dieu merci ! nous avons tenu parole.

ALPHONSE-T. CHARRON.

(Suite et fin au prochain numéro.)

PUBLICATIONS RÉCENTES

René-Louis DOYON. *Un passé mort*. Paris (Figuière), 1913, in-18, 119 pages.

Dans un rythme simple, en des vers dépourvus d'artifice, mais toujours élégants et corrects, le poète traduit ses souvenirs, ses deuils, ses amours et ses angoisses religieuses ; il évoque de douloureux états d'âme, par où il a passé, mais dont il est sorti vainqueur.

Nous reprocherions à M. Doyon de se soumettre parfois trop aisément à l'appel de la rime.

Fernand PAYEN. *Anthologie des avocats français contemporains*. Paris (Grasset), 1914, in-8, 558 pages.

M. Payen a réuni, dans ce volume, un choix de plaidoieries empruntées à quelques maîtres contemporains de Paris, de la province, et des pays de langue française. Dans de courtes notices, il étudie leurs méthodes de procéder. L'éloquence du Barreau est le seul genre littéraire qui n'avait pas encore fait l'objet d'une anthologie.

(1) Id., p. 256.

(2) Mgr Ad. Langevin, au congrès de Québec, cf. *Compte Rendu*, p. 206.

(3) M. le Sénateur Belcourt, à l'Arena d'Ottawa, le 22 juin 1913 *le Droit*, 23 juin 1913.

LES LIVRES

Paul MORIN, *Les Sources de l'Œuvre de H.-W. Longfellow*. Gr. in-8°, xli-638 p. Paris, Emile Larose, 1913.

L'auteur du *Paon d'émail* vient de publier la thèse qu'il a soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris, le 17 juillet 1912, et qui lui a valu le diplôme de Docteur ès-lettres de cette Université. Ce n'est pas seulement dans ses poèmes que M. Paul Morin cultive l'exotisme. Ayant à préparer une thèse de doctorat, il en a choisi le sujet en dehors de chez nous. Libre à lui. Mais n'aurait-il pu trouver, chez tel de nos poètes, de nos romanciers ou de nos historiens, matière à une étude du genre de celle qu'il nous présente ? Cette fois, du moins, il n'est pas sorti d'Amérique, ce dont il faut lui savoir gré. Longfellow d'ailleurs, par l'un et peut-être le meilleur de ses poèmes — *Evangéline* — se rattache aux choses de notre pays...

M. Paul Morin a donc cherché et découvert les sources dans lesquelles le poète américain a copieusement puisé les éléments de son œuvre. Ces sources sont innombrables, — et comme elles furent généreuses à l'égard de Henry-Wadsworth Longfellow ! Les littératures de tous les pays, y compris l'Orient, se sont déversées dans ses écrits. Qui donc a dit que le génie américain ne savait rien inventer ? C'est un génie pratique et *utilisateur*, qui s'approprie les idées des autres et les exploite avec méthode et les fait fructifier. Longfellow a bien le caractère de sa race : c'est un grand emprunteur de sujets, d'images et d'essences. Il est le moins inspiré des hommes ; il n'a pour ainsi dire pas d'intuitions. Pour un poète, c'est un tort grave. Son œuvre est faite de matériaux qui lui sont venus de partout. Et comme l'architecture américaine est une adaptation plus ou moins heureuse et fantaisiste de tous les styles connus, les poèmes de Longfellow sont une mosaïque où se retrouvent et se reflètent les légendes, les pensées, les sentiments, les formes d'art élaborées par tous les peuples de la terre.

Ce n'était pas un mince travail que de vouloir retracer les fontaines diverses auxquelles le poète est allé demander plus que des excitations cérébrales, — le fond et la substance même de ses écrits. M. Paul Morin s'est appliqué à cette tâche avec une conscience et une habileté tout à fait remarquables. Sa thèse est

solidement bâtie, son enquête conduite selon les procédés les plus modernes d'érudition. De nos jours, la « science » a ses entrées partout, même dans la littérature. Et l'auteur a fait ici œuvre scientifique : il a laissé de côté les considérations générales et de nature esthétique pour s'en tenir au caractère précis et positif de son sujet. De ses longues investigations est sorti un dossier volumineux, intéressant à lire, mais surtout précieux à consulter, — les travaux de cette sorte étant toujours spéciaux, et ayant moins pour but de plaire que d'instruire. C'est sur de tels « instruments » que s'appuie la critique littéraire ; c'est par eux qu'elle se renouvelle et se fait plus sérieuse et plus profonde...

... Un auteur, fût-il poète, a sans doute le droit « d'emprunter, » et de « prendre son bien où il le trouve ». Mais tandis que Corneille, par exemple, et La Fontaine ont su jeter dans le moule de leur génie et refondre, pour y imprimer un cachet personnel, la matière poétique que d'autres leur avaient fournie, Longfellow est généralement demeuré l'esclave de ses modèles et de ses inspireurs. Les documents qu'il amassait, il ne les a qu'imparfaitement repêtrés. L'empreinte qu'il leur a mise manque de relief et de vigueur. Ses ailes n'étaient pas assez puissantes pour l'emporter en ces régions éthérées où les éléments primitifs se transforment, sous la chaleur et la lumière, et prennent une autre physionomie, originale et céleste. Le chantre d'*Évangéline* et de *Hiawatha* doit être classé parmi les « *patæ minores* ». Son talent fut poli, sympathique, mais essentiellement de second ordre. Cela ressort abondamment de la belle thèse de M. Paul Morin.

HENRI D'ARLES.

PAMPHILE LEMAY. *Les Épis*. Montréal (Guay), 1914, in-8, 19c. × 12c., 257 pages.

Épis frêles perdus dans les touffes de l'herbe,
J'ai voulu les lier pour en faire une gerbe.

Ce nouveau recueil est en effet composé de poésies écrites par M. LeMay à diverses époques, et qui étaient restées dans ses cartons. Ces épis, le poète les avait fauchés, au hasard de ses promenades « au champ de la fantaisie » et « au champ de la foi » ; mais, avant de nous en offrir la gerbe blonde, il attendait que « le soleil d'automne eût doré leur grain ». Plus d'un vers déjà ancien a donc été retouché, sans doute, par le vieux poète plus habile « au rythme des chansons ». Cependant, on est tenté de mettre une date au

bas de chaque poème, et le nouveau recueil offre cet intérêt singulier qu'il s'y trouve des vers de plusieurs manières et qui ne sont évidemment pas du même âge.

Cela même montre, en un seul volume, ce que du reste fait voir toute l'œuvre de LeMay, que le poète fut toujours un ami du terroir canadien, légèrement satirique parfois, rêveur aussi, affectueusement familial, et chrétien. Il a toujours aimé la vie des champs, qui lui a fourni ses meilleures inspirations.

Il y a quelques années, il s'est retiré définitivement au fond de la campagne où il passa son enfance. Là, dans ce terroir « conservateur des choses mortes », les souvenirs reviennent en foule au vieux poète québécois ; pour les fixer, l'auteur des *Epis* fait chanter ensemble des vers anciens, qu'on n'avait point lus encore, et des vers nouveaux, éclos en pleine terre canadienne.

« Ma tâche va finir », écrit M. LeMay. Nous souhaitons vivement que sa tâche se prolonge, et que cet autre recueil de poèmes qu'il prépare, *Reflets d'antan*, ne soit pas le dernier.

HENRI d'ARLES. *Eaux-Fortes et Tailles-Douces*. Québec (Laflamme & Proulx), 1914, in-8, 24c. 5 × 16c. 5 ; 335 pages.

Henri d'Arles a fait de son dernier livre un recueil ; il l'a composé de morceaux, réunis au hasard du brochage, et où la diversité des sujets se traduit par une convenable variété de tons.

Le titre indique d'abord que tel est ce livre, où se suivent en effet des eaux-fortes, des tailles-douces, et aussi des pointes-sèches, et, disons-le, quelques photogravures. Cet aquafortiste et ce taille-doucier a le souci constant des coupes fines, et il ne laisse pas d'attinger sa gravure chaque fois qu'elle s'y prête. Il m'est très agréable de l'en pouvoir louer ici ; car il a su, en ce livre nouveau, mieux et plus sobrement qu'en d'autres œuvres déjà critiquées, distribuer les ornements et les couplets de bravoure ; il a su, avec un plus juste discernement des nuances, assortir le jeu de son style au dessein de chaque morceau.

J'ai dit qu'il s'était glissé, dans ce carton d'eaux-fortes, quelques... photogravures. Je pensais au premier chapitre, et au dernier aussi. Ce sont presque des grisailles, sans relief ni perspective.

Parmi les morceaux où l'effort de l'auteur porte surtout sur l'idée — et Henri d'Arles sait bien que ceux-ci valent beaucoup mieux que les autres — le meilleur est sans doute le discours aux

membres de l'Association canado-américaine. Entre les pièces où le culte du mot semble l'emporter, celle qu'on préférera sera peut-être *Esquisses orientales*. Et il y a des études historiques, des études littéraires, des études d'art, des méditations, des rêveries...

En lisant ces trois cents pages, on trouvera donc que Henri d'Arles a plusieurs manières, et qui n'ont pas toutes la même valeur, mais qu'il sait, quand il le veut et qu'il y prend garde, donner à son ouvrage le ton qu'il faut, *eaux-fortes* ou *tailles-douces*.

ADJUTOR RIVARD.

NOTES DE LITTÉRATURE

Le Comte d'HAUSSONVILLE. *Ombres françaises et visions anglaises*. Paris. (Grasset), 1913, in-12, 300 pages.

Ce volume, son titre l'indique, a deux parties. Dans la première, l'auteur décrit l'âme des personnages dans l'intimité desquels il a vécu et qui ont tenu un rôle de premier rang dans la société française, le comte de Paris, Montalembert, sous le second Empire, le duc de Broglie, Monseigneur d'Hulst, etc... ; à côté d'eux apparaissent de temps en temps Lacordaire, de Falloux, Dupanloup, et comme pour les mieux marquer, par contraste, Louis Veuillot.

Dans la seconde partie, le comte d'Haussonville reproduit les pages qu'il avait écrites à l'occasion du couronnement de Georges V ; puis, rendant compte d'un nouveau et récent voyage en Angleterre, il nous entretient de quelques hommes d'état de ce pays, des questions qu'agite la politique anglaise, des mœurs du *husting* ou de celles de certains quartiers de Londres. La plume de l'élégant écrivain a, dans ces esquisses, ajouté quelques traits à ceux que les livres prêtaient déjà aux grandes *Ombres* et accentué davantage ceux des *Visions* qui se déroulent actuellement encore sur la scène anglaise.

Au reste, une foi toujours jeune dans les doctrines de l'école libérale de 1850, ce qui, en ce moment, n'est peut-être pas la partie la moins originale du livre de monsieur le comte d'Haussonville.

R. P. BISCHOFF, C.S.S.R. *La jeune fille parfaite*. Arras (Brunet), 1914, in-18, 48 pages.

Petit livre plein de choses fortes et salutaires.

CE QUI SE DIT DANS LA PRESSE

Encouragements à nos efforts

L'Echo paroissial, Chicoutimi, sous la direction des RR. Pères Eudistes, parle comme suit du « Ralliement catholique et français en Amérique », en résumant les conditions de participation à ce mouvement :

Tout *paroissial* que se propose d'être notre *Echo*, il ne peut cependant s'empêcher de retentir du bruit que fait, dans la presse franco-américaine et canadienne, la mise en œuvre du « Ralliement Catholique et Français de l'Amérique ».

D'autre part, notre fidèle ami, le *Messager de Saint-Antoine*, également de Chicoutimi, se réjouit des modifications récentes apportées au *Bulletin du Parler français*.

Ce bulletin, dit-il, a élargi notablement son programme en devenant l'organe du Comité Permanent du Congrès de la Langue française. Nous remarquons avec plaisir entre autres choses dans son sommaire les titres nouveaux : *Au service des intérêts français*. — *Ce qui se dit dans la presse*. — *Ce qui se fait chez nous*, et, à la troisième page de sa couverture, *Service de la Colonisation et de l'Immigration*. On trouve là des renseignements très précieux sur la vie de la race canadienne-française et pour son développement.

Une levée de boucliers

C'est bien ainsi que nous croyons devoir qualifier le superbe mouvement d'ensemble avec lequel une douzaine d'organes, au moins, de la grande presse catholique et patriotique de France, viennent de se porter à la défense des intérêts catholiques et français en Amérique, avec une énergie et une générosité qui ne peuvent que nous toucher profondément et nous inspirer la plus vive reconnaissance.

L'occasion leur en a été fournie par le dernier Congrès des Canadiens français d'Ontario et par la publication récente, à la librairie Vic et Amat de Paris, de l'importante *Histoire de la race française*

aux *Etats-Unis*, (2e édition), de notre distingué concitoyen, M. l'abbé D.-M.-A. Magnan.

Nous regrettons de ne pouvoir, sans risquer d'outrepasser trop les limites de cette chronique, emprunter plus que quelques phrases aux plaidoyers vigoureux de tous ces vaillants champions de notre cause. — D'ailleurs, nous le voyons avec joie, la presse de langue française en Amérique, dévouée aux intérêts catholiques et français, a déjà entrepris de suppléer à cet inconvénient.

Dans *le Soleil*, de Paris, le 4 février, M. Alcide Ebray disait, entre autres — *l'Action Sociale* a reproduit en entier son excellent article : *France d'Amérique* — :

Pour les Canadiens français, la race, la langue et la religion catholiques forment un bloc indissoluble. De même, pour les Canadiens anglais, le protestantisme va de pair avec leur race et leur langue.

Entre ces deux éléments, l'attitude des Irlandais, qui sont de plus en plus nombreux au Canada, comme aux États-Unis, représente un facteur curieux à étudier. Les Irlandais sont catholiques, et, quoiqu'ils parlent anglais, ils ne sont pas plus Anglais en Amérique qu'en Irlande. Et, cependant, d'une manière générale, ils ont plutôt une tendance à se ranger du côté des Canadiens anglais contre les Canadiens français. Il y a des exceptions. Ainsi, à propos de la question scolaire, dont nous allons parler, la *Northwest Review*, de Winnipeg, et le *Casket*, d'Antigonish, ont pris parti, notamment contre le *Catholic Record*, en faveur des Canadiens français. Mais ces cas restent isolées.

Dans leur ensemble, les Irlandais sont hostiles aux Canadiens français. Ce n'est pas par loyalisme vis-à-vis de l'Angleterre. C'est plutôt par rivalité de clan, de chapelle. L'Irlande immigrée et le Canada français représentent les deux principaux éléments constitutifs du catholicisme en Amérique. L'Irlande, nouvelle venue, jalouse le Canada et voudrait le supplanter.

L'Univers, du 11 février, sous la signature du comte Catta, s'exprime comme suit : —

A l'heure actuelle, les Canadiens français sont chargés de nombreuses sollicitudes. Or, ils n'ont évidemment à attendre aucun appui de notre gouvernement actuel pour soutenir et faire prévaloir leurs nobles prétentions, et il leur faut compter seulement sur eux-mêmes pour sauvegarder leur langue et défendre leur foi.

C'est qu'en effet, ces deux choses semblent, là-bas, tout à fait solidaires.

Si, en effet, l'élément catholique de langue anglaise était un des éléments primitifs de la population du Canada, il pourrait s'imposer facilement pour le bien de sa religion. N'étant qu'un élément adventif, s'il cherche à s'entendre avec quelqu'un, les profits sont surtout pour l'élément plus fort sur lequel il prétend s'appuyer, dans l'espèce, l'élément protestant anglais.

Et ainsi arrive-t-il que la même intervention gouvernementale, qui tend, pour le bien des Irlandais et avec leur appui, à éliminer la langue française, fait pour une bonne part reculer la religion catholique, qui n'est plus celle des législateurs désormais tout-puissants.

Dieu merci, les Franco-Canadiens connaissent le mal qui les menace, et leur race vigoureuse et saine le rejette de toutes ses forces. Il n'est pas douteux qu'elle

ne parvienne à l'éliminer à la longue. Si notre appui pouvait l'y aider pour quelque chose, ce serait certes pour nous un bien grand bonheur.

M. Étienne Charles écrit dans *la Liberté*, de Paris, le 12 février, au sujet de l'ouvrage de M. l'abbé Magnan : —

Ces Canadiens français des États-Unis, de même encore que ceux du Canada, ne séparent pas dans leurs affections leur religion et leur patrie. S'ils cessent d'être catholiques, ils s'américanisent ou plutôt s'anglicisent ; s'ils abandonnent l'usage du français, ils se laissent peu à peu aller à se désintéresser de leur religion en même temps que de leur pays d'origine et ils perdent, à la fois, le sens de leur nationalité et leurs croyances. Ainsi le clergé canadien-français, qui est encore peu nombreux aux États-Unis, doit-il comme il est contraint de le faire au Canada, où le clergé irlandais, tout à fait anglicisé, le combat vivement, multiplier ses efforts pour lutter contre cette propagande hostile. Il faut que son action soit double, qu'il maintienne l'attachement au catholicisme par la conservation de la langue française et qu'il assure sa place à celle-ci en gardant celui-là contre les atteintes des confessions rivales. La langue est la sauvegarde de la foi et la foi assure la persistance de la langue.

Sous la signature de Stephan, dans *le Mémorial de la Loire*, de Saint-Étienne, le 13 février, on lit : —

Aux États-Unis comme au Canada, c'est la religion qui a maintenu l'union entre les Canadiens français et, en les groupant étroitement en paroisses ou, pour employer le mot local, en « congrégations », leur a permis de résister victorieusement aux entreprises d'assimilation des Américains de langue anglaise, au milieu desquels ils étaient, en quelque sorte, perdus. Si l'œuvre de l'anglicisation s'est brisée contre leur résistance, c'est, je le répète, parce que des prêtres canadiens, passant la frontière, sont allés leur donner l'occasion d'entendre de nouveau parler leur langue. A la voix de ces pasteurs, si profondément patriotes, les Canadiens se sont levés et associés pour construire à leurs frais des églises, des écoles, des hôpitaux et des orphelinats.

La Picardie, d'Amiens, 14 février, publie, à son tour : —

Il y a partout, aux États-Unis, des émigrés ou des fils des émigrés canadiens, notamment dans la Louisiane, le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin et le Minnesota. Mais c'est principalement dans les six États de l'Est, qui composent la « Nouvelle-Angleterre » (Vermont, New-Hampshire, Maine, Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut) et dans le nord-est de l'État de New-York, que l'émigration canadienne est puissante par le nombre. « Ainsi, écrit M. l'abbé Magnan, le Nouvelle-France de l'Amérique, actuellement protégée par deux drapeaux, occupe le nord-est du continent. La province française de Québec s'est dilatée, voilà tout ! Circonstance heureuse, car les Franco-Américains se trouvent alors dans le voisinage de leur pays d'origine, tout près du château-fort de leur nationalité. Aussi il est facile de comprendre tout l'avantage qu'ils retirent d'un tel rapprochement. Québec, en effet, la vieille province, le Canada pour nous, ne cesse, par ses journaux, les relations amicales qu'elle entretient avec ses fils expatriés, les liens de parenté qui les rattachent à la plupart d'entre eux, ses prêtres surtout, de raviver dans le cœur des Cana-

diens émigrés l'amour des traditions nationales, de favoriser ce que nous appelons l'épanouissement de la race et de rester, pour tout dire en un mot, son foyer d'alimentation.»

Dans *la République*, Paris, M. Charles Le Goffic écrit, le 17 février, sous le titre de « Une Pologne canadienne » : —

Tout va pour le mieux au Canada, ou du moins dans l'est du Canada, entre catholiques et protestants et les deux confessions y sont animées l'une à l'égard de l'autre du plus louable esprit de tolérance. Encore n'est-ce pas assez dire et les deux confessions ne font pas que se supporter : elles s'estiment, elles s'entraident. Les protestants forment pourtant près des deux tiers de la population totale : les catholiques n'y sont que dans la proportion de 39%. Mais, catholiques ou protestants, « tous, dit M. Arnould, ont l'égale conviction que l'idée religieuse est une grande force à laquelle le gouvernement ne doit pas porter atteinte. On ne croit pas, à Montréal ou à Québec, qu'un défilé de l'Armée du Salut ou une procession du S.-Sacrement soit une gêne plus grande pour la circulation que le passage d'un régiment ou d'une société de gymnastique. Les dignitaires des deux Églises se rencontrent dans les cérémonies officielles ; parfois même ils s'entendent pour prendre des mesures communes, en ce qui concerne, par exemple, le maintien des bonnes mœurs. Au Congrès Eucharistique, en sus des souscriptions des fidèles, il y eut des souscriptions protestantes, et Mgr Bruchési ne manqua pas d'en exprimer, à deux reprises officielles, sa gratitude. Enfin, chaque confession et chaque race peuvent avoir leur école, pourvu que les habitants soient en nombre suffisant : s'ils ne le sont pas, l'école suit le régime de la majorité, mais les croyances des minorités sont toujours respectées ».

En vérité, en vérité, je vous le dis, ce Canada est une seconde terre de promesse et il y faut aller pour savoir ce que c'est que la liberté. Seulement, et si vous tenez à conserver vos illusions, ne poussez pas plus loin que la province de Québec ; ne vous aventurez pas surtout dans l'Ontario ; risquez-vous encore moins à franchir les « lignes », comme on dit au Canada, et gardez-vous de pénétrer dans le Maine ou le Vermont, peuplés en grande partie de Canadiens immigrés.

Enfin, d'une correspondance à *l'Action Française*, Paris, en date du 22 février, nous extrayons ce passage : —

Les hommes d'État les plus illustres du Canada et des États-Unis ont reconnu, ont proclamé que les traditions et les qualités de la race française apportent en Amérique un élément d'émulation et de progrès et que les vertus civiques ne sont pas les dernières dont elle donne l'exemple. Quant à l'avenir de l'Église, l'expérience n'a pas précisément prouvé qu'il soit attaché au développement de la langue anglaise. S'il est un grave défaut qui s'est répandu ici dans les milieux anglo-saxons, avec une intensité effrayante, c'est bien le culte exclusif du dollar, qui arrache l'homme à tout idéal de la vie spirituelle et le plonge dans un matérialisme grossier et une profonde indifférence religieuse. Contre la contagion de cette maladie morale, la diversité de langues et de traditions est une barrière ; et c'est parce que cette barrière leur a fait défaut que vingt millions de catholiques ou de fils de catholiques, pour le plupart Irlandais, manquent à l'appel de l'Église, aux États-Unis. Loin de nous donc une pareille chimère que celle de l'unité forcée du langage ! Nous désirons que nos enfants apprennent l'anglais, mais nous tenons à ce qu'ils sachent, à ce qu'ils

parlent la langue de notre race, la langue qui était sur les lèvres des premiers découvreurs et des missionnaires, la langue qui leur a dit, dans leur berceau et par la bouche de leurs mères, les premières tendresses, la langue qui est celle des grands sacrifices et des grands progrès, des idées puissantes, notre chère langue française enfin.

Parlons français

Avec joie, recueillons cette belle page, hymne vibrant d'amour, d'attachement, de reconnaissance, que toute la nationalité française d'Amérique désirerait pouvoir chanter avec le même talent, et que publie, dans *le Clairon*, de Windsor, une collaboratrice qui signe modestement *Cadette* :

Oh ! chère langue, s'il en est qui te méprisent, moi, je t'aime et veux t'aimer toujours. Je t'aime parce que tu es la langue dans laquelle j'ai appris de ma mère la plus belle des prières : « Notre Père qui êtes aux cieux »... Je t'aime parce que tu fus la langue de mon père...

Tu fus aussi la langue de nos ancêtres, ces preux qui surent si vaillamment défendre la religion, la patrie, toi-même. Lorsqu'ils portaient, fusil sur l'épaule, hache à la main, pour reculer la forêt, c'est le domaine français qu'ils agrandissaient sur notre fier et beau sol d'Amérique. Ils n'avaient d'autre ambition que la prospérité de la colonie qu'ils venaient fonder.

J'aime encore ma langue, parce qu'elle fut parlée par des fondateurs, des découvreurs, des guerriers chrétiens, par Jacques Cartier, Champlain, Maisonneuve, par Dollard, le brave des braves, par des martyrs : Brébeuf, Garnier, Lallemand ; par des saintes : Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance. Ces gloires du Canada, avec la langue française, nous apportèrent à nous, Canadiens français, la générosité, et le patriotisme des vrais Français de France.

J'aime enfin ma langue, parce qu'elle est persécutée... En vain, on a travaillé, et on travaille encore à l'abolir ; les arrogants vainqueurs de 1763 se heurtèrent constamment à la bravoure et au patriotisme des nôtres. Papineau, Bédard, Panet et les autres furent des héros.

Aujourd'hui, il se trouve encore des âmes nobles et généreuses qui ont la langue française au cœur et sur les lèvres : ceux-là conservent à leur tour la langue si belle et si harmonieuse, la langue dont le poète Albert Lozeau a dit : « C'est le parler le plus doux, le plus suave, le plus fier qu'aient jamais chanté des lèvres humaines. »

O chère langue française, précieux héritage que nous ont légué nos pères, puisses-tu continuer d'être parlée avec amour, conservée avec jalousie, par tous les Canadiens français !

La langue reine

A noter encore ce témoignage désintéressé d'un grand journal anglais des États-Unis, le *Boston Herald*, et que nous rapporte, en l'accompagnant de ses propres commentaires, fort justes, *l'Opinion Publique*, de Worcester, Mass. :

Le *Boston Herald* disait hier :

« Il est possible que l'anglais devienne en quelque sorte un jour la langue

universelle, mais il ne faut pas oublier que c'est en français que vient d'être rédigé l'accord conclu entre les quatorze nations les plus importantes du monde, relativement aux mesures de protection à prendre sur les transatlantiques pour la sûreté des passagers.»

Le *Herald* a raison, c'est bien en français qu'a été rédigé l'acte mentionné.

C'est également en français qu'ont été formulés, récemment :

- 1° La nouvelle constitution de l'Albanie ;
- 2° La convention réglementant l'exercice des droits internationaux vis-à-vis de ce nouveau royaume ;
- 3° Le traité de délimitation des frontières albanaises ;
- 4° Le traité de paix gréco-turc.
- 5° Le traité de paix gréco-serbo-bulgare ;
- 6° La convention serbo-monténégrine, relativement à la délimitation des frontières des deux royaumes dans le Novi-Bazar et la Grande Serbie ;
- 7° La convention internationale relative au sort de Scutari ;
- 8° Le traité de paix entre la Turquie et les alliés ;
- 9° La convention fixant les zones d'influences des grandes nations européennes dans la nouvelle Turquie ;
- 10° Le célèbre armistice de Tchataldja.

A la conférence de Londres, comme à celle de Paris, la langue française a été seule reconnue officielle et on a entendu MM. Grey et Asquith parler notre langue maternelle sous la coupole du palais de Saint-James, au risque de voir sur-sauter, le long des murs, les portraits guindés des anciens Stuarts et des Plantagenêts.

Voilà encore une rude leçon pour ceux des nôtres qui aspirent si ardemment à l'assimilation et qui ont relégué leur idiôme ancestral au septième ciel, afin de sortir du *melting pot* plus complètement métamorphosés qu'un importé de Kilpatrick ou de Tipperary !

Un champion irlandais des droits du français

M. Thomas O'Hagan, le vaillant publiciste irlandais de Windsor, Ont., ancien directeur de *High Schools*, au comté de Prescott, n'entend point laisser prescrire le titre de gloire qu'il s'est acquis : celui de défenseur principal, dans la presse de langue anglaise, des droits des Canadiens français de l'Ontario. Honneur à la noblesse de son sentiment, et toute gratitude, au nom des intérêts français, lui soit rendue, pour son généreux dévouement à la cause de la justice !

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre adressée par M. O'Hagan au *Star*, de Montréal... , qui refusa de la publier, et dont *le Devoir*, à qui elle fut communiquée, a fourni la traduction :

D'abord permettez-moi de vous dire qu'il semble y avoir ici dans l'Ontario un malentendu général en ce qui concerne la position de l'élément canadien-français au Canada et ses relations comme entité de race dans le Dominion. A en juger par ce que vous lisez de temps en temps dans la presse d'Ontario, les Canadiens français qui, les premiers, ont planté l'étendard de la civilisation et la croix du christianisme sur nos rives canadiennes et rendu possible la grandeur future de

notre pays, sont considérés, en ce qui touche leurs droits scolaires, comme des immigrants nouvellement arrivés de Galicie ou autres éléments du même genre déposés sur nos rives. Oui, vraiment, cette idée semble avoir une emprise sur l'esprit des Anglo-Saxons de l'Ontario, car plusieurs de nos journaux se moquent de l'idée de permettre aux Canadiens français d'étudier leur langue maternelle dans les écoles bilingues, parce que, dans l'Ouest, il existe un mouvement très prononcé contre les écoles bilingues pour les étrangers. Ces bonnes gens oublient qu'en vertu du pacte de la Confédération, en 1867, les Canadiens français ont droit à leur langue et à leur religion.

Dans une autre lettre qu'il réussit à faire insérer au *Globe*, de Toronto, et que la *Northwest Review*, de Winnipeg reproduisait, avec approbation, le 24 janvier, M. O'Hagan prend à partie l'*Orange Sentinel*, pour un article mensonger et tendancieux qu'avait publié l'organe sectaire, sous le titre : *Le bilinguismw condamné*.

« L'auteur de cet article, remarque M. O'Hagan, s'emparant du recensement du Canada pour 1911, prouve, à sa propre satisfaction, et sans doute aussi aux délices des « loges », que partout où se sont implantées les écoles bilingues l'obscurité intellectuelle s'est répandue, dans notre bonne et si éclairée province d'Ontario. »

M. O'Hagan démontre alors que l'écrivain orangiste est de la plus insigne mauvaise foi ou qu'il ignore absolument ce dont il parle. Il fait la comparaison entre les comtés d'Algoma-est et d'Algoma-ouest, le premier ayant 18 pour cent d'illettrés et le second, 16 : or, Algoma-est compte un tiers de sa population qui est de langue française, et Algoma-ouest, un neuvième seulement. Si les écoles bilingues étaient vraiment la grande cause du défaut d'instruction, la division ouest d'Algoma, qui ne possède presque pas de ces écoles, ne devrait avoir que 5 p. c. d'illettrés, et cependant, elle en a tout proche autant que la division est. La *Sentinel* peut conclure.

L'organe d'Orange avait aussi parlé des divisions sud et nord de Renfrew : la première avec 15 p. c. d'illettrés, l'autre avec neuf seulement. M. O'Hagan lui rappelle qu'il y a autant de Canadiens français et d'écoles bilingues, et même probablement davantage, dans Renfrew-nord que dans Renfrew-sud. On aperçoit la justesse des dénonciations de l'organe sectaire.

M. O'Hagan démontre encore au pamphlétaire de la secte de ne tenir aucun compte de l'état de choses dans les comtés d'Essex et de Kent. Ce sont des comtés bilingues : aux trois quarts dans Essex-nord, au tiers, dans Essex-sud. Or, le pourcentage des illettrés n'y est que de 7. Voilà qui ne soutient guère la thèse du monsieur de la *Sentinel*.

Le vaillant publiciste irlandais signale encore au calomniateur des écoles bilingues le pourcentage des illettrés à Québec, 7, et à

Montréal, 8, villes en majorité françaises, et il l'invite à comparer avec les villes anglaises du Canada : Winnipeg, 6, St-John, 7, Toronto, entre 3 et 4, Halifax, 9, et Victoria, la plus anglaise des villes canadiennes, 12. Les cités françaises ne font point si mauvaise figure, en somme.

Et M. O'Hagan termine par de sages avis au rédacteur de la *Sentinel*. « Je lui conseille fortement, dit-il, de cesser sa croisade injuste et peu patriotique contre les Canadiens français d'Ontario. Ils sont pour nous des frères, honnêtes et respectueux des lois. Si je relevais les statistiques criminelles (de notre pays), on verrait que nos frères français du Québec y tiennent une position enviable. Ils ont également contribué à l'édification de notre Confédération, grâce à l'apport du génie de leurs hommes d'État, de leurs conseils de paix et de leur bonne volonté. Le public est devenu fatigué de cette guerre de race. L'avis que je crois devoir offrir au rédacteur de la *Sentinel* est celui-ci : Brisez cette plume qui a écrit « Le bilinguisme condamné », et commencez la nouvelle année 1914. (M O'Hagan écrivait, de Windsor, Ont., le 7 janvier dernier) avec une plume trempée dans la charité et la vérité. »

CE QUI SE FAIT CHEZ NOUS

L'Ouest français

Peut-être le jour vient-il où il conviendra de modifier l'antique formule : *C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière*, et d'en donner crédit plutôt à l'Ouest... du moins en ce qui a trait à l'activité française.

Nos compatriotes de l'Alberta et de la Saskatchewan, en effet, se montrent vraiment admirables en leur entrain et leur ténacité à promouvoir l'organisation française, dans leurs intéressants milieux et au profit de leurs groupes non moins intéressants.

Depuis les dernières nouvelles qu'il nous a été donné de fournir à nos lecteurs, sur le compte de ces vaillants, voici, en abrégé, ce qu'ils ont encore fait.

Ceux de l'Alberta ont décidé que leur prochain congrès provincial des intérêts français, le troisième, annuel et consécutif, aurait lieu les 8, 9 et 10 juin prochain, tout juste un an après celui de 1913, dont les résultats furent si remarquables et continuent de se faire sentir.

Ils organisent, de plus en plus activement, leur campagne colonisatrice pour 1914 dans l'Alberta central. M. l'abbé Ouellette, l'un des membres du Comité permanent de la langue française et notre directeur du Secrétariat régional de l'Alberta, a été nommé organisateur en titre de ce mouvement, avec M. l'abbé Normandeau comme Missionnaire colonisateur. Celui-ci a succédé, en cette qualité, comme on le sait déjà, à M. l'abbé Éthier, qui devient curé de L'Immaculée Conception, à Edmonton, en remplacement de M. Ouellette.

MM. les abbés Ouellette et Normandeau sont présentement dans la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre, préparant les voies pour plusieurs grandes excursions de colons qui s'échelonneront au cours de toute la prochaine belle saison.

Leur travail, assure-t-on, est couronné de succès, et l'on ne saurait nier qu'il le mérite. Cela donne vraiment à regretter que nos autorités gouvernementales ne jugent pas devoir déployer autant de zèle, pour enraciner dans la province de Québec les colons qu'elle peut fournir, qu'en apportent celles des provinces de l'Ouest à attirer vers elles nos robustes défricheurs, lesquels pourraient tout aussi bien faire la prospérité de notre domaine agricole provincial, s'il était libre et favorisé par l'État, comme dans l'Ouest...

Pendant que cet essor colonisateur se produit en Alberta — et nous nous garderons bien de passer sous silence le concours puissant qu'y ajoute encore le labeur incessant du R. P. Giroux, O. M. I. dans le même sens — la Société du Parler français en cette province ne demeure pas inactive, non plus.

Au commencement de janvier 1914, elle offrait une réception d'honneur à Mgr Mathieu, évêque de Régina, de passage à Edmonton. Ce fut une délicieuse réunion franco-catholique, dont la presse quotidienne nous a apporté les échos vibrants, avec les discours si délicats de M. le Dr Blais, président de séance, de M. Napoléon Laliberté, avocat, deux anciens élèves du distingué prélat, au Séminaire de Québec, et de Monseigneur l'Évêque de Régina lui-même, toujours si paternel et de bon conseil.

Mgr Mathieu fut également reçu au Collège des Jésuites, à Edmonton, de même que S. G. Mgr Legal, archevêque d'Edmonton, peu de jours après. Encore une double circonstance où les revendications françaises trouvèrent d'habiles avocats, notamment chez le R. P. Th. Hudon, S. J., recteur du Collège, dont les fières et justes déclarations soulevèrent l'admiration de la presse anglaise elle-même, comme en témoigne un organe local, l'*Edmonton Daily Capital*.

Une semaine plus tard, le 19 janvier, la Société du Parler

français en Alberta voulut mettre à profit la visite à Edmonton de l'un des membres les plus en vue du Comité permanent de la Langue française, l'honorable M. Pierre-Amand Landry, juge en chef du Nouveau-Brunswick, pour se faire donner une causerie sur les intérêts français au Canada, au point de vue acadien.

Le Président, l'honorable M. Gariépy, ministre dans le cabinet albertain, chargea M. le Secrétaire Bilodeau de faire, à ce sujet, de gracieuses instances, que le mauvais état de santé de l'honorable Juge Landry ne lui permit malheureusement pas d'accueillir.

Il n'en tint pas moins à répondre à cette attention par la significative lettre qu'on va lire et qui mérite de rester, parce qu'elle comporte tout un programme.

Edmonton, Alta, 26 janvier 1914.

M. Ernest Bilodeau,
Secrétaire, Edmonton.

Cher Monsieur,

Votre gracieuse invitation à donner une conférence aux Canadiens de langue française d'Edmonton me cause le vif regret de ne pouvoir me rendre à votre désir. Mon état de santé le permettant ça serait pour moi un bonheur et un bien grand plaisir de parler à nos frères d'Edmonton, qui composent la Société du Parler français.

Personne plus que moi n'éprouve la conviction de l'importance pour les Canadiens de toutes langues, et particulièrement pour nous de langue française, de conserver libre, intacte et respectée la langue de nos pères dans notre pays. Mon expérience en Acadie où, pendant une longue carrière, j'ai combattu dans toutes les luttes pour la préservation de notre langue et pour le respect des droits des minorités, me dit toutes les difficultés que le problème implique, mais me dit aussi que le succès, un succès modéré, n'est pas impossible. Pour y arriver il faut de l'organisation, une persévérance soutenue, de la modération dans nos légitimes demandes, et l'absence de préjugés contre nos voisins d'autres origines. Notre cause est assez bonne pour mériter et obtenir le succès sans froisser les susceptibilités d'autrui. Il me semble que la Société du Parler français est propre à remplir et remplit bien toutes ces conditions.

Si nous n'avions qu'à convaincre nos bons voisins parlant l'anglais de la grande justice de nos réclamations pour le maintien de notre langue, le succès rêvé arriverait plus tôt. Mais malheureusement il nous faut dépenser quelques fois bien plus de notre énergie pour empêcher un certain nombre des nôtres de se décourager devant les difficultés qu'ils se suscitent.

Mais en somme, de Halifax à Vancouver, pays immense et montant vers de hautes destinées, notre cause gagne du terrain. Donc, courage aux sociétés et aux organisations qui s'arment pour les luttes intellectuelles et éducatrices qui doivent définitivement triompher sans faire de vaincu, un triomphe dans lequel tous les vrais citoyens se réjouissent, convaincus qu'il sera dans les intérêts généraux.

Remerciez pour moi votre bon président pour sa bonté envers moi, et acceptez l'expression de ma haute considération.

Votre tout dévoué,

P.-A. LANDRY.

La Société du Parler français de l'Alberta ne se borne pas encore à tout ce bon travail. L'activité intellectuelle est également en honneur dans son sein. A part le *Livre d'or des Canadiens français de l'Ouest*, qu'elle prépare en ce moment, comme nous l'avons déjà dit, nous ne croyons pas trahir un secret en informant nos lecteurs que son estimable et infatigable Secrétaire, notre bon ami M. Ernest Bilodeau, entre autres nobles tâches pour l'année courante, s'est assigné celle de réunir en un volume toutes les jolies productions littéraires dont il a, depuis cinq ou six ans, parsemé notre presse quotidienne, sous son masque transparent de « Canadien Errant ». On attendra avec intérêt ce recueil de fines choses ; il promet un régal aux gourmets... de la littérature.

Ralliement catholique et français en action

Ainsi que nous l'annoncions le mois dernier, le troisième congrès provincial des intérêts franco-catholiques en Saskatchewan a été fixé à Prince-Albert, le 16, 17 et 18 juin prochain, par le Comité général de l'Association Catholique Franco-canadienne de la Saskatchewan.

Le Patriote de l'Ouest nous a apporté, depuis, d'intéressants détails sur l'organisation de cette démonstration solennelle de vitalité franco-catholique. Elle promet d'être superbe, et de ne le céder en rien à celles de Duck Lake et de Régina, auxquelles elle fait suite.

Cinq différentes commissions d'étude en préparent consciencieusement le travail, qui portera spécialement sur l'enseignement du français, la colonisation franco-catholique, la vie de l'Association, la diffusion de la bonne presse et la conservation du français dans la famille. (Cette dernière matière a été confiée au zèle d'une commission de dames.)

Les organisateurs comptent sur le concours insigne des deux archevêques et des six évêques des deux provinces ecclésiastiques du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ils espèrent aussi recevoir des délégués des diverses associations sœurs, qu'ils ont invitées : le Parler français du Québec et de l'Alberta, les Sociétés S.-Jean-Baptiste du Manitoba, de Montréal et de Québec, l'Association Canadienne-française d'Éducation de l'Ontario, l'Union Métisse du Manitoba, les Artisans Canadiens-français, l'Union S.-Joseph du Canada, l'Association Catholique Allemande, les Chevaliers Colomb, l'Assomption-nationale et l'Assomption-mutuelle de l'Acadie, etc., etc.

Et le *Patriote de l'Ouest* ajoute : —

A ce congrès aussi sera représentée l'œuvre si belle du Ralliement Catholique et Français en Amérique, dans la personne d'un délégué officiel du Comité Permanent de la Langue Française — œuvre qui est la clef de voûte du monument impérissable érigé par le Congrès de 1912 sur le roc séculaire de Québec, à l'effet d'unir dans une solidarité infrangible tous les groupes de race française que la Nouvelle France vit essaimer de tous côtés, et jusque dans la lointaine Louisiane, mais pour y conserver toujours, comme dans le Québec, parmi un monde enfiévré de matérialisme et de politique corruptrice, le pur idéal de la vieille France, fille aînée de l'Église et apôtre héroïque de l'univres.

Avant de quitter momentanément la Saskatchewan, où l'œuvre française et catholique possède de si laborieux et féconds artisans, mentionnons encore la fondation récente de plusieurs cercles nouveaux de l'A. C. F.-C. S., notamment à Duck Lake, à S.-Louis, à Cantal, à Saskatoon, etc.

Signalons aussi l'heureuse inauguration qui vient de se faire, à Prince-Albert, d'une succursale de la *Capital City Investment Co'y*, de Régina, et dont nous avons déjà parlé. Sous la direction active de M. J.-A. Potvin, homme d'affaires et financier parmi les mieux cotés de nos compatriotes, à Prince-Albert, cette fondation devra valoir d'énormes avantages à tous les nôtres, dans la Saskatchewan du nord.

Nos gens d'outre-quarante-cinquième

L'activité française, dans la Nouvelle-Angleterre, se maintient aussi florissante que nous la signalions en notre précédente livraison.

En voici quelques-unes des dernières manifestations.

C'est l'Union S.-Jean-Baptiste d'Amérique, organisant une vigoureuse campagne de recrutement à Fall-River, Mass., la troisième ville d'Amérique par le chiffre de sa population française. *La Gazette*, le vaillant quotidien franco-catholique local, seconde de son mieux cet essor de la grande mutualité franco-américaine.

C'est l'Association Canado-Américaine, de Manchester, N. H., la digne émule de l'Union S.-Jean-Baptiste d'Amérique, fondant, à son tour une caisse spéciale « d'instruction de la jeunesse », en faveur des enfants de ses membres, à l'instar de l'Assomption-mutuelle, en Acadie, et de l'Union S.-Joseph du Canada, d'Ottawa — et cela pendant que l'A. C. A. poursuit aussi un concours intense de recrutement.

Ce sont encore les Sociétés S.-Jean-Baptiste de l'État du Massachusetts, au nombre d'une quinzaine, tenant une conférence en vue de se fusionner en une seule organisation puissante, capable de

rendre de meilleurs services à la cause franco-catholique dans leur État.

N'avions-nous pas raison d'affirmer et ne convient-il pas de se persuader que le service des intérêts français n'est point négligé par nos gens de la Nouvelle-Angleterre ?

Les Acadiens s'affirment toujours

Ce n'est pas avec de moins rassurantes perspectives que la vie française se développe en Acadie.

Dans le cours du mois dernier, l'infatigable président de leur Œuvre des Congrès pédagogiques, M. l'abbé D.-F. Léger, curé de S.-Louis de Kent, a fait annoncer la tenue prochaine du Congrès pédagogique français de l'Acadie, pour les 15 et 16 juillet 1914, au Cap-Pelé.

Nul doute que cette nouvelle manifestation annuelle, si importante par elle-même et surtout par les résultats appréciables qu'elle produit, n'obtienne un succès aussi reconfortant que celles de 1911, de 1912 et de 1913, qui l'ont précédée.

Le 15 février, les Acadiens de la nouvelle paroisse française, L'Assomption, de Moncton, entouraient leur nouveau curé, M. l'abbé Cormier, dans le sous-sol de l'église paroissiale des Irlandais, S.-Bernard, et avec des transports de joie confinant à l'enthousiasme, assistaient à la première messe paroissiale célébrée expressément pour eux.

Le dimanche suivant, la même cérémonie se renouvelait à leur intention, mais, cette fois dans l'église elle-même, pendant que les fidèles de langue anglaise, à leur tour, se contentaient du sous-sol. Et ainsi, de dimanche en dimanche, les deux congrégations alterneront, dans l'esprit de la plus fraternelle entente, jusqu'à ce qu'ait été construite l'église de la paroisse nouvelle, pour l'érection de laquelle l'ancienne Fabrique fournit \$25,000, réparties en cinq versements annuels de \$5,000, d'après une sage prévision de S. G. Mgr LeBlanc, évêque de Saint-Jean.

L'Assomption-nationale, la si dévouée organisation des Acadiens sur le terrain patriotique, adresse une circulaire « aux Acadiens des Provinces Maritimes, des États-Unis et de la province de Québec, ainsi qu'à tous les Amis de l'Acadie », sollicitant leur concours pour l'œuvre de colonisation intensive et de rapatriement qu'elle a entreprise, au bénéfice de l'Acadie et des Acadiens.

Elle propose la fondation de comités paroissiaux de colonisation, dans le but de recueillir des fonds pour soutenir cette campagne et en assurer les résultats féconds.

Ce vibrant appel se termine par les propos suivants, qui sont à la fois une touchante invitation à la générosité pratique de tous les patriotes et une bien bonne nouvelle pour toute la grande famille française d'Amérique : —

Ceux qui souscriront devront le faire par patriotisme pur. Il ne sera donné d'autres récompenses que des terres aux colons, de l'aide à l'Agriculture et aux sociétés d'Agriculture et de l'encouragement à ceux qui voudront s'en revenir « chez nous ».

Mais il y aura un livre, le LIVRE D'OR DE L'ACADIE, où seront inscrits les noms de tous ceux qui auront pris part aux contributions, leurs résidence et lieu de naissance, les noms de leurs père et mère, leur état civil, etc.

Ce livre sera comme un recensement nominal des Acadiens et de leurs amis, en l'an 1914. Il sera conservé, comme l'arche de notre nationalité, dans une voute de sûreté, où les générations pourront aller le consulter, aussi longtemps que la religion catholique sera pratiquée, et la langue française, parlée, en Acadie, c'est-à-dire, si nous le voulons, toujours.

PASCAL POIRIER, Président ; CHARLES-D. HÉBERT, Secrétaire ;

FRED.-A. RICHARD, Trésorier.

La bonne propagande française

Nous nous devons de signaler au moins brièvement, comme un exemple entraînant de ce que peuvent la ténacité et le dévouement inlassables au service d'une idée bien arrêtée, — grâce à des méthodes de propagande étudiées et appliquées avec un soin persévérant — les consolants résultats qu'obtient la très vivante Ligue des Droits du français, à Montréal, dans sa campagne contre la main-mise des formules anglaises sur l'industrie et le commerce canadiens-français.

Saluons d'un bravo cordial cette initiative si louable ! — A. D.

UN BEAU RECUEIL DE VERS

Louis TIERCELIN. *Sous les neiges*. Paris. (Lemerre), 1913, in-12, 221 pages.

Le bon vieux poète breton nous donne ce recueil encore. Il l'a écrit sous les neiges d'hiver, sous les neiges de l'âge, sous les neiges des deuils.

Et, sur le tertre, où sont tombés les flocons froids,
 Qui couvrent la mort de ma vie,
 Symboles des espoirs divins où je me fie,
 De mes mains je plante une croix.

Rien n'est touchant comme certaines pièces de ce recueil, où le vieux poète pleure ses deuils, et chante admirablement son espoir et sa foi.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(suite)

Icite (*isit*) adv.

1° || Ci. *Ex.* : C'te maison-*icite* = cette maison-ci.

2° || Ici. *Ex.* : Venez *icite* = venez ici. — *Par icite* = ici, dans ce pays-ci.

VX FR. « Les marguilliers de Sainte-Marguerite ont fait bouter cette verrière *ycite* ». TALL. DES RÉAUX, *Naïvetés, Bons mots*, etc.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT ; Normandie, DuBOIS, MOISY, ROBIN ; Maine, DOTTIN, MONTESSON. — MONTESSON écrit : « Lambert, auteur d'un voyage au Canada, assure que les habitants d'origine française en ce pays ont conservé cette locution. »

FR.-CAN. « *Icit pour ici* », P. POTIER, Détroit, 1744.

Idée (*idé*) s. f.

1° || Dessenin, intention ; goût, penchant, profession ; disposition. *Ex.* : J'ai *idée* d'aller vous voir demain = j'ai le dessein, l'intention . . . — A n'a point l'*idée* au mariage = elle n'a pas de goût, de penchant, de vocation pour le mariage. — Quel fainéant ! i n'a d'*idée* à rien = il n'a de goût, de disposition pour rien.

DIAL. *Id.*, Picardie, HAIGNERÉ ; Normandie, DELBOULLE, MOISY ; Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT.

2° || Esprit. *Ex.* : I n'a pas l'*idée* à ce qu'il fait = il n'a pas l'esprit appliqué à ce qu'il fait, il n'y fait pas attention, il ne s'y applique pas. — Il a perdu l'*idée* ! il est fou. — *Il n'a pas son idée* = il a perdu l'esprit, il a l'esprit faible, il a le délire.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

3° || Intelligence, esprit pénétrant, ouverture d'esprit. *Ex.* : Ce garçon-là ira loin, il a de l'*idée*, il a des idées.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT ; Anjou, VERRIER ; Normandie, MOISY ; Bresse, GUILLEMANT.

4° || Pressentiment. *Ex.* : J'ai *idée* qu'il va venir ce soir.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Idiome (*idyom*) s. m.

|| Langage, parole. *Ex.* : C'est un homme qui n'a pas d'*idiome* = qui ne sait pas parler.

Ieux (*yé*) pron.

|| Eux, leur. *Ex.* : Joseph *yeux* a dit de s'en aller = leur a dit de s'en aller. — Qu'est-ce qu'i *yeux* faut ? = qu'est-ce qu'il leur faut ? — Conte *yeux* ça = conte leur ça.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT ; Normandie, MOISY ; Anjou, VERRIER.

Ieux (*yé*) adj. poss.

|| Leur, leurs.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT ; Anjou, VERRIER.

Imite (*imit*) s. f.

|| Limite. *Ex.* : Y a toujours des *imites*. — I parle, y a pas d'*imite*.

FR.-CAN. Aussi : *émitte*.

Imbaisabe (*ébezàb*) adj.

|| (Personne) inabordable, (entreprise) impraticable, (chemin) difficile.

Imbarrabe (*ébaràb*) adj.

1° || Qui ne peut être barré.

2° || Qui ne peut être fermé (à clef).

Imbalayabe (*ébalayàb*) adj.

|| Qui ne peut être balayé.

Imbouchabe (*ébucàb*) adj.

|| Qu'on ne peut boucher.

Imbrlïabe (*ébrulàb*) adj.

|| Qui brûle mal.

Imbuvabe (*ébuwàb*) adj.

|| Qu'on ne peut boire.

Imbuchabe (*ébucàb*) adj.

|| Qu'on ne peut fendre avec la hache.

Imbranlabe (*ébrâlàb*) adj.

|| Inébranlable.

DIAL. *Id.*, Normandie, DELBOULLE ; Centre, JAUBERT.

Imparfait (*êparfèt*) adj.

|| (Enfant) dissipé, espiègle, bruyant, tapageur.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

Impassable (*êpásàb*) adj.

|| Impraticable, où l'on ne peut passer que difficilement. *Ex.* :
Les chemins sont *impassables*.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

Impirissable (*êpirisàb*) adj.

|| Impérissable.

Impôt (*êpó*) s. m.

|| Abscès, apostume. *Ex.* : I s'est formé un *impôt* dans le coté.

Impothicaire (*êpòtikè:r*) s. m.

|| Apothicaire, pharmacien.

Impothicairie (*êpòtikè:ri*) s. f.

|| Pharmacie.

VX FR. On avait dit d'abord *apothicairie*, puis *apothicairerie* ;
ce dernier lui-même a vieilli.

Impothicairerie (*êpòtikè:ri*) s. f.

|| Pharmacie.

Imposition (*êpóziyô*) s. f.

|| Exposition.

Improvisse (*â l'*) (*a lêpròvis*) loc. adv.

|| A l'improviste, subitement.

VX FR. *A l'improvis* = m. s., LACURNE.

In (*è*).

1° s. m. || An. *Ex.* : Le jour de l'*in*.

2° prép., adv., pron. || En.

3° adj., art., et pron. || Un.

DIAL. *Id.*, Saintonge, ÉVEILLÉ ; Poitou, FAVRE ; Centre,
JAUBERT ; Anjou, VERRIER.

Incarculabe (*êkàrkulàb*) adj.

|| Incalculable.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Normandie, MOISY.

REVUES ET JOURNAUX

La Pensée française, la bonne petite revue mensuelle que nous avons déjà recommandée à nos lecteurs, a publié, dans son numéro du 15 janvier dernier, plusieurs des sonnets qui doivent faire partie du prochain recueil de poésies franco-canadiennes de M. Gustave Zidler.

Dans une *lettre d'Angleterre*, publiée par *le Soleil* (25, rue de Richelieu ; 6 janvier), M. J. Stonet dit en quoi consiste le nationalisme des Canadiens français, comment ceux-ci ont échappé à la juiverie et au protestantisme, et que c'est en échappant « à ces deux périls, à ces deux influences, à ces deux dissolvants », que nos compatriotes de la province de Québec ont pu traverser un si long espace de temps et tant de vicissitudes politiques sans perdre un atôme de leur mentalité française et de leurs qualités régionales.

Et pourquoi, dit *le Soleil*, cette âme et cet esprit ont-ils gardé un sens chrétien et une finesse humaine, qui rappellent les qualités des Français du XVI^e et du XVII^e siècles ? C'est que toujours ce peuple est resté rangé docilement autour de ses prêtres ; c'est que ses pasteurs ont toujours fait un avec leurs évêques, c'est que ses évêques ont toujours joui d'une liberté religieuse absolue, dans le plein exercice de leurs droits de conducteurs des fidèles et en complet accord avec le Pontife de Rome.

Voilà la cause première et dernière de la force de résistance nationale de cette poignée de Canadiens français. Avec et par-dessus l'image de la douce France, ils ont gardé au cœur leur dilection pour leur mère vénérée, l'Église de Dieu ; et, avec la langue bénie de leur ancien pays, ils ont conservé la foi de leurs aïeux. Ces deux choses sacrées sont pour eux intimement unies. Séparer l'une de l'autre, perdre l'une ou l'autre leur semblerait un égal sacrilège, et, tant qu'il leur restera un souffle de vie, eux et leurs descendants resteront fidèles à leurs deux amours.

La Semaine, le Radical et le Journal des colonies, de Marseille, (25 et 28 décembre, et 9 janvier) donnent de longs comptes rendus de la conférence faite par M. Louis Arnould, devant la Société de Géographie et d'études coloniales de Marseille, sur *nos cousins les Canadiens*.

Il convient évidemment de se défier, là-bas aussi bien qu'ici, des comptes rendus des conférences. On s'exposerait à fort mal juger un conférencier. Ainsi, l'un des journaux cités fait dire à M. Arnould que dans les plaines de l'Ouest, le froid tue des familles entières, tandis qu'il a sans doute dit, comme le répète l'autre journal, que le froid, au Canada, ne fait aucunement souffrir.

La revue *Studia* (Poitiers ; 25 décembre 1913, pages 211-213, a publié un compte rendu du livre de M. Arnould, *Nos amis les Canadiens*. L'auteur du compte rendu M. de Raphélis-Soissan, décrit, d'après M. Arnould, la fabrication du sucre d'érable ; il se laisse entraîner par le récit de ces douceurs. Et l'éditeur de la revue met, au bas de la page, cette note :

La librairie M.-J. Lévrier se charge de faire venir de petits pains de sucre d'érable.

Au cours d'un article intitulé : *Dans les Congrès*, paru dans le *Petit Phare* (Nantes, 9 décembre), M. Paul Versannes reproche aux Français qui vont dans les congrès internationaux, « surtout à ceux qui sont délégués officiellement par le Gouvernement », de se faire trop souvent une idée fausse du rôle qui leur incombe.

A ce propos, il rappelle le XIIe Congrès international de géologie, tenu à Toronto l'été dernier.

Pour bien se rendre compte de la place qu'a tenue la France à ces assises scientifiques, il suffira de faire remarquer que nous n'y étions représentés que par 23 congressistes et qu'il n'y a pas eu moins de cinq d'entre eux acclamés vice-présidents.

Cependant, dès l'ouverture du congrès, le bureau international a décidé que les communications officielles seraient faites en anglais. Jusqu'à présent, dans tous les congrès internationaux de géologie, à Vienne, même à Berlin, la langue officielle avait toujours été le français. Et c'est au Canada, dans cette ancienne colonie française demeurée française de cœur, dans ce pays si foncièrement ami, si complètement dévoué, que la langue française a été, pour la première fois, déchue de ses droits. Aucun de nos compatriotes, cependant, ne s'est élevé contre cette élimination de notre langue, aucun géologue, aucun congressiste français n'a protesté contre cette transformation radicale des usages.

Article sur le *Commerce franco-canadien*, dans le *Républicain*, (Orléans, 10 décembre 1913).

La séance de la Société d'économie sociale de Paris, du 10 novembre 1913, fut consacrée à l'étude du sujet suivant : *Les rapports sociaux et la tolérance religieuse au Canada*.

La revue *la Réforme sociale*, du 1er janvier 1914, donne le rapport complet de cette séance : conférence par Louis Arnould, suivie de discussion, à laquelle prirent part, entre autres, M. Philippe Roy, Commissaire général du Canada, M. Kleczkowski, M. Beaubien, M. Hébert, M. Hodent, de la « Canadienne », etc. . .

Je vous proposerai, a dit M. Arnould, en terminant sa conférence, d'émettre un vœu, adressé soit au Gouvernement français, soit même la ville de Paris, et tendant à ce qu'un certain nombre de bourses de voyage soient accordées chaque année aux plus intolérants d'entre nous, de quelque parti qu'ils se réclament, pour aller visiter ce pays de tolérance religieuse qui s'appelle le Canada. Je suis intimement convaincu que nulle part l'argent des contribuables ne serait mieux dépensé. (p. 79.)

Dans la *Revue Internationale de l'Enseignement*, (5, rue Malaquais, Paris, 15 décembre, p. 440), nous avons lu un compte rendu du Congrès Géologique International tenu l'été dernier au Canada.

Quelques Français. Sous ce titre, M. Gaston Deschamps écrit, dans *le Temps* (5, rue des Italiens, P. ; 27 janvier) un article sur les pionniers de l'action française aux États-Unis ; article plein de souvenirs émus, inspiré au critique par son propre voyage à travers l'Amérique et par la lecture du livre de M. l'abbé Magnan, *l'Histoire de la race française aux Etats-Unis*.

Quel poète épique, dit M. Deschamps, racontera les exploits, les prouesses, les infortunes de tous ces Français d'autrefois, qui ont annexé à la civilisation européenne les immenses territoires du Nouveau-Monde? . . . L'histoire oublieuse a longtemps ignoré leurs sacrifices cachés, leurs martyres secrets, leurs mérites effacés par l'éloignement, dans la perspective des siècles. Raison de plus pour faire sortir de l'ombre et pour mettre en pleine lumière ces drames trop longtemps recouverts d'un linceul d'oubli.

Sous le titre : *Vertus de France, le Petit Parisien* (18, rue d'Enghien, P.), du 29 octobre, publiait un article de Jean Frolo pour répondre aux questions suivantes : « Qu'est-elle, au juste, cette âme canadienne, dont on parle tant depuis quelques années? En quoi consiste-t-elle? A quel degré est-elle restée française? . . . »

Et Jean Frolo disait donc nos *vertus* : l'hospitalité, la générosité, la gaieté. « Cordialité, générosité, gaieté, telles sont les principales vertus des Canadiens ; elles trouvent leur épanouissement dans l'esprit de famille. . . »

Dans son deuxième numéro, *la Gazette de la Presse* consacre une colonne au *Petit Parisien* (reproduite dans *la Croix*, de Paris, du 13 décembre) :

Dans le numéro du 29 octobre, un premier Paris me tire les yeux : *Vertus de France*. Il s'agit de l'admirable Canada français. Tout le monde sait que l'âme de sa prodigieuse vitalité, c'est, avec le bon sang de France et un habile gouvernement, le catholicisme fervent des Franco-Canadiens, leur piété pareille à celle de leurs pères et à celle des nôtres. Ce facteur énorme, plus important que tout autre, des mœurs et prospérités canadiennes, *le Petit Parisien* n'en souffle mot.

Non qu'il ait le dessein formé de tromper et d'abêtir ses lecteurs, comme pourrait croire un Canadien-Français qui s'étonnerait d'une telle manière de poser la question. Il veut seulement taire que la pierre angulaire du Canada français, c'est le Christ, le Sauveur à qui Lamartine disait :

Lumière des esprits, tu pâlis, ils pâlisent !
Fondement des États, tu fléchis, ils fléchissent !
Sève du genre humain, il tarit si tu meurs !

C'est la même bonne foi, le même respect du vrai, et — pour les esprits qu'en- seigne par centaines de milliers *le Petit Parisien* — c'est le même résultat que si, pour exposer comment le pain se fabrique, un maître boulanger taisait et cachait exprès à son apprenti l'usage du levain et même son existence.

M. Urbain Falaize écrit dans *Hàvre-Eclair*, du 7 janvier :

Puisque l'antienne coutumière des radicaux combistes est qu'il n'y a pas d'apaisement possible avec les catholiques à cause de leur intransigeance native, il nous semble utile de leur répondre par un exemple assez éclatant, celui de nos coreligionnaires, les Canadiens français.

Et, utilisant le compte rendu donné par *la Réforme Sociale* de la conférence de M. Arnould sur la tolérance religieuse au Canada, l'auteur de l'article donne comme exemple le système scolaire de la province de Québec.

Dans un article sur la prochaine exposition de Lyon, publié dans *le Temps* (5, rue des Italiens, P. ; 1er décembre 1913), M. E.-J. Bois mentionne les adhésions étrangères déjà reçues, en particulier les adhésions venues des États-Unis. Il ajoute :

Il serait étonnant que le Canada, où le souvenir français est si vivace et où il y a tant d'intérêts lyonnais, laissât sa place vide.

Le *Lyon-Exposition* du 25 novembre reproduit des extraits de la *Patrie* et de la *Presse*, de Montréal, à propos de l'exposition.

Dans l'*Echo de Paris* (6, Place de l'Opéra, P. ; 4 décembre 1913), article, signé : Jean de Caldain, sur l'exposition de l'œuvre de Clarence-A. Gagnon, « fils de Canadiens français, peintre lumineux, pittoresque et vibrant des neiges canadiennes ».

Le *Bulletin de l'Alliance française* (186, Boul. St-Germain, P.), du 15 octobre 1913, publie le rapport annuel du Comité de Montréal, par M. P.-B. de Crèveœur, secrétaire. Dix conférences, par Mme Augusta Helein, M. le Dr Jacques Bertillon, M. Louis Hourticq, M. Paul Morin, M. René Galland, Mlle Germaine Gréterin, M. Firmin Roy, M. Alcée Fortier, M. Paul Cornez.

Le *Messager de Paris* (12, rue N.-D. des Victoires, P. ; 27 novembre 1913) commence ainsi un article long et documenté sur le « Grand Trunk System » :

Tel est le nom par lequel on désigne l'ensemble des sociétés qui constituent le transcontinental national du Canada ; les Canadiens français qui détestent de parler anglais disent : système du grand tronc.

A. R.

« CONSÉQUENT »

D. G. (le *Dictionnaire Général*) n'a pas donné ce mot avec le sens très à la mode, paraît-il, au XVIII^e s., de « considérable, important », qu'il a dans Beau-melle, Piiis, Mercier cités par F. Gohin (*Transform. de la langue franç.* de 1740 à 1789, p. 294).

« Cette signification, dit Gohin, courante parmi le peuple, est toujours suspecte et barbare. » Pourquoi suspecte ? pourquoi barbare ? demande F. Brunetière ; et il ajoute : « Le jour où les mots de *conséquent* et de *fortuné* seront acceptés de la langue littéraire avec le sens qu'ils ont dans la langue populaire, ce ne seront pas des néologismes dont s'accroîtra le vocabulaire, mais... « de simples extensions, dérivations ou détournements de sens qu'on enregistrera mais qu'on n'inventera pas. » (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 novembre 1905, ou *Et. crit.*, 8^e s., p. 227.)

Fortuné au sens de « qui a de la fortune, de grands biens », était traité de « barbarisme » par le lexicographe Féraud (sinon par F. Gohin) ; D. G. lui a néanmoins fait accueil : y a-t-il lieu de refuser la même faveur à *conséquent* ?

A. JOURJON.

(*Remarques lexicographiques, Revue de Philologie française et de littérature*, 4^e trimestre 1913, t. XXVII, p. 260.)

SARCLURES

* * A Québec, on a donné un divertissement où l'on a beaucoup dansé, et qui s'est appelé — on ne sait pas pourquoi — une Kermesse. A cette occasion, nos journaux ont écrit des choses dont vraiment il est triste de penser que bientôt elles seront oubliées.

A la veille de la fête, un chroniqueur disait, par exemple, comment cela devait se passer :

« Pendant l'intermission, les artistes iront dans l'auditoire et l'effet sera cosmopolite et brillant. »

Plus loin, le chroniqueur décrivait d'avance une scène à laquelle devaient prendre part un certain nombre de jeunes filles :

« Elles prennent le rôle de cigarières et ne pas tenir une cigarette allumée dans leur main ne rendra pas bien la scène de l'opéra. »

* * *Comment on se moque de ses clients canadiens-français !*

La supérieure d'une maison d'éducation de Montréal a reçu de la FAIRVIEW LAND COMPANY, qui spéculé à Québec, l'ineffable lettre que voici ; cette lettre nous démontre une fois de plus jusqu'où va le sans-gêne de ceux qui, en ce pays, se moquent du français.

« Parc Fairview » est situé dans le cœur du centre futur de l'industrie de Québec et sera bienfaite immédiatement des améliorations énormes, qu'on est en train de faire.

Les lots Parc Fairview sont available aux termes bien raisonnables ; le payment devra faire sur une terme des années, n'aucune intérêt sera chargé. Un payment de 10-15% Cash du prix du lot et 5 Piastres par mois vous donne le droit d'acquiesiter un lot 25 x 100 pieds.

Vous avez l'opportunité à acquiesiter des terrains dans le cœur de l'industrie, ou des développements énormes, sont faites dans une ville bien établissee et ou le Gouvernement et les chemins de fer vient de depenser plus que cinquante Millions piastres (\$50,000,000) et probablement plus que trois fois de cette somme d'argent privé viendra trouvez le chemin pour le developement de la Capitale de cette Providence.

Des informations seront données avec plaisir volontairement. Ecrivez nous pour des termes et pour plus des particularités en regard de notre plan des payments attractives et nous sommes sur que ça vous payera de prendre des renseignements.

Agréer M. M. l'expression de nos sentiments les plus sincères.

FAIRVIEW LAND COMPANY LIMITED.

La personne qui a reçu cette lettre, au lieu de prendre des lots dans « le cœur du centre futur », a envoyé la lettre au bureau de la Société du Parler français.

* * * Avez-vous lu les *Causeries sur les accidents*, publiées et distribuées par la compagnie du tramway de Québec ?

Il faut lire cela. La vie est courte et les plaisirs innocents sont rares. Ne manquez pas cette occasion.

« Travaillons ensemble, lirez-vous, dans le but d'empêcher les accidents qui est d'une importance égale pour tous... »

« En embarquant ou débarquant, dit encore cette sage Compagnie, *suivez toujours la direction que le char va*, ne prenez pas l'habitude de *débarquer en sens contraire*... »

En effet, si vous débarquez *en sens contraire*, il peut arriver des choses lamentables. La Compagnie vous en prévient charitablement :

« S'il vous arrive de vous oublier », écrit-elle... »

Mais vous lirez vous-même toute cette page réjouissante.

LE SARCLEUR.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTES D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Quincaillerie et Ferronnerie

Expressions fautives	Expressions correctes
Caltor, coltor.....	Goudron.
Papier coltoré.....	Papier goudronné.
Canndog.....	Renard ; levier à crochet.
Cantook.....	Grappin ; levier à grume.
Cap (de fusil, de cartouche).....	Capsule.
Castille (ang. <i>cast steel</i>).....	Acier ; acier fondu ; acier trempé.
Cast iron.....	Fonte.
Chassepinte, sassepane (ang. <i>sau- cepan.</i>).....	Casserole ; marmite ; poêlon.
Chemin de clef.....	Pas de vis.
Cirusse ; blanc de cirusse.....	Céruse ; blanc de céruse.
Cispoule (ang. <i>cesspool</i>).....	Siphon (tuyau doublement re- courbé placé sous un évier etc., pour empêcher toute mauvai- se odeur de monter.
Clinquaille.....	Quincaillerie.
Clipeur ; moulin à cliper (le gazon etc.).....	Tondeuse.
Coppe.....	Cuivre.
Couveuse artificielle.....	Incubateur.
Crow bar.....	Pince ; pied de biche.
Dévidois.....	Dévidoir.
Dévidois pour fil de fer, câble.	Touret.
Domplenne (ang. <i>dumpling</i>).....	Cuillère à friture.
Drill (pour percer le fer).....	Foret.
Driller le fer.....	Percer, forer, perforer le fer.

Dryer (en peinture).....	Siccatif.
Dryer (machine pour sécher le linge, etc.).....	Séchoir.
Fastener (pour papiers).....	Attache-feuilles ; pince-notes.
File (article de bureau).....	Classeur.
Fittings (de tuyaux).....	Raccords.
Flask.....	Gourde, flacon.
Fournaies, au lieu de.....	Radiateur ; calorifère.
Freezeur (ang. <i>freezer</i>).....	Glacière ; sorbetière (vase dans lequel on prépare les glaces, les sorbets).
Gazelier.....	Lustre ; suspension ; applique ; plafonnier.
Grade (tuyau de tout grade)....	Calibre ; tuyau de tout calibre.
Granite (vase en granite).....	Émail ; fonte émaillée ; vase émaillé ou vase en fonte émaillée.
Hardware.....	Quincaillerie, ferronnerie.
Acheter au hardware.....	Acheter chez le quincaillier.
Hose.....	Tuyau ; tuyau d'arrosage ; boyau boyau d'incendie.
Jack (machine à crémaillère pour soulever les fardeaux).....	Cric.
Jack-screw.....	Vérin.
Manteau (de bec de gaz).....	Manchon.
Moppe.....	Ecouvillon ; tête de loup ; vadrouille ; faubert.
Moulin à beurre.....	Baratte.
" à coudre.....	Machine à coudre.
" à battre.....	Batteuse.
" à gazon.....	Tondeuse.
" à laver.....	Machine à laver.
" à repasser.....	Calandre.
" à saucisse.....	Entonnoir à saucisse ; entonnoir automatique.
" à scie.....	Scierie.
" à viande.....	Hachoir ; hachoir de ménage.

(à suivre)

PETIT BULLETIN DU SECRÉTARIAT DU COMITE PERMANENT
DE LA LANGUE FRANÇAISE

SERVICE DE LA COLONISATION ET DE L'IMMIGRATION

Offres et demandes d'emplois ou de chances d'établissement

Les notes insérées ici le sont au tarif de dix (10) sous la ligne, pour une première insertion, et cinq (5) sous la ligne, insertions subséquentes, sauf les cas où, pour valables motifs, le Secrétariat juge à propos de publier à conditions plus faciles. — Adresser toute communication relative à ce service : Secrétariat général C. P. L. F., No 236, Casier, Québec.

FEMME DE CHAMBRE.—Mme F. veuve, française d'origine, actuellement à Leduc, Alta, sollicite emploi comme femme de chambre dans un hôtel, dans l'Alberta, de préférence.

OUVRIER DE FERME.—M. C., Calgary, Alta, Belge, 45 ans, avec son épouse et son fils de 24 ans, demandent emploi comme ouvriers de ferme et servante générale : femme, bonne cuisinière. Désirent se fixer dans centre français de l'Ouest, après meilleure initiation aux travaux de culture

VALETS DE FERME.—De bonne heure, au printemps, arriveront à Québec cinq braves jeunes gens, Bretons catholiques, désirant faire une saison de travail agricole en province de Québec, avant d'aller prendre des terres au Témiscamingue. Ceux qui auraient besoin des services de tels ouvriers de ferme peuvent nous transmettre leurs demandes.

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$2.00; Union postale, 12 francs.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires [Étranger : 12 francs]). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les onze premiers volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00; le premier et le troisième volume ne se vendent que dans la série complète des onze années du BULLETIN, dont le prix est de \$35.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(N° 236, Casier).

QUÉBEC